

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE: FRANCE ET OUTRE-MER: 22 F; ETRANGER: 40 F
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 14^e SÉANCE

1^{re} Séance du Mardi 22 Octobre 1963.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1964. — Discussion générale (suite)
(p. 5285).

M. le président.

MM. Palewski, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan; Ebrard, Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques; Duhamel, Abelin, Alduy, Waldeck Rochet, Duffaut, Denvers.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 5303).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1964

Suite de la discussion générale.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale et la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1964 (n° 549-568).

Avant de rappeler les temps de parole attribués aux orateurs, j'insiste sur la nécessité du respect scrupuleux de ces temps

— respect auquel veilleront tous les présidents de séance — sous peine de voir la discussion ne pas s'achever dans les délais constitutionnels.

La conférence des présidents en a longuement débattu. De nombreux calculs ont été opérés et nous en sommes dès aujourd'hui à quelques heures près, compte tenu de la date d'expiration des délais.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement et commissions, 1 heure 35 minutes;
Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 4 heures 10 minutes;
Groupe socialiste, 1 heure 10 minutes;
Groupe du centre démocratique, 1 heure;
Groupe communiste, 50 minutes;
Groupe du rassemblement démocratique, 50 minutes;
Groupe des républicains indépendants, 40 minutes;
Isolés, 20 minutes.

Je rappelle que ces temps comprennent, pour chaque groupe, toutes les interventions aussi bien dans la discussion générale que dans la discussion des articles et la discussion des amendements aux articles de la première partie de la loi de finances.

Par décision formelle de la conférence des présidents, l'article 55 du règlement devra être appliqué, c'est-à-dire que lorsqu'un groupe aura épuisé le temps de parole qui lui est imparti, la parole ne pourra plus être accordée à ses membres, même pour la présentation de leurs amendements, et, d'autre part, le président du groupe ne pourra plus demander de scrutin.

Seule latitude qui subsiste: les cessations de temps de parole entre groupes, à la condition naturellement que ce soit dans les limites de temps global et que la présidence en soit prévenue en temps opportun.

Jeudi après-midi, l'Assemblée a entendu M. le ministre des finances et des affaires économiques et M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Paul Palewski, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, inscrit pour trente minutes. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.*)

M. Jean-Paul Palewski, président de la commission. Mesdames, messieurs, le budget est toujours un pari sur l'avenir.

Sa réussite dépend de l'exactitude des prévisions sur lesquelles il est établi. Le risque dépend donc des incertitudes que présentent le contexte économique et la situation politique. « Tout l'art de la politique est de se servir des conjonctures », écrivait déjà, au XVII^e siècle, Louis XIV.

Le pari aujourd'hui est plus risqué que celui des précédentes années. Cette année, en effet, la marge de nos incertitudes était telle que le Gouvernement se trouvait devant un véritable dilemme.

Il pouvait s'incliner devant la conjoncture et abandonner momentanément certains objectifs fondamentaux de sa politique.

Il pouvait tenter, par une série de mesures de stabilisation, d'infléchir la conjoncture en maintenant intactes les grandes options budgétaires.

Il a choisi la seconde solution. C'était en effet la seule politiquement possible, cependant que le plein emploi et le volume des liquidités lui permettaient de diminuer l'écart entre dépenses et recettes budgétaires.

Je voudrais souligner la signification profonde d'un tel choix, ou plus exactement les raisons pour lesquelles un tel choix a été possible.

Personne, mes chers collègues, n'aurait pu imaginer il y a quelques années qu'un budget d'expansion à un taux jamais atteint auparavant pût être présenté assorti d'une rigueur accrue et sans accroissement notable de la charge fiscale. Qui ne se souvient de l'époque où il fallait choisir entre la récession et le déficit budgétaire ?

Nul ne peut soutenir aujourd'hui qu'un pareil choix s'impose. De cette constatation, on peut à mon sens dégager trois conclusions.

D'abord, l'œuvre collective du peuple français. L'accroissement continu de notre potentiel économique depuis la Libération, à partir de 1958 la remise en ordre de nos finances publiques et de notre monnaie, la poursuite enfin de nos efforts d'investissements et de planification, notre intégration progressive dans le Marché commun, ont placé définitivement notre pays sur les « rails de l'expansion », permettant ainsi à l'équilibre budgétaire d'échapper à cette pénible alternative entre la récession dans son maintien ou l'expansion dans sa rupture.

Paradoxalement d'ailleurs, car le rôle de l'Etat n'a pas cessé de s'élargir. Logiquement à mon sens, le budget, contrairement à une thèse bien trop souvent exprimée, cesse de plus en plus d'être l'instrument d'action déterminant sur l'orientation de la conjoncture et tend à en devenir simplement le reflet, cette incidence se bornant en fait à en être soit le frein, soit l'accélérateur, suivant les options retenues à l'intérieur de l'enveloppe globale.

Quant à la notion de dépenses improductives, elle est totalement contredite lorsqu'on considère la part énorme de création industrielle ou intellectuelle que suppose l'exécution de ce budget et qui demeure en tout état de cause un avoir considérable pour la nation.

Enfin — troisième conclusion — un seul problème demeure, celui de l'inflation, dont la solution ne dépend plus du budget et doit, par conséquent, être recherchée dans l'adaptation de nos structures ou de notre politique même d'expansion.

Mesdames, messieurs, certains pensent que notre pays fait depuis quelques années la démonstration que l'inflation est le corollaire inéluctable de l'expansion. Le malheur est qu'il serait le seul dans le monde.

Certes, la croissance économique et le plein emploi s'accompagnent toujours d'une montée des prix. Aucun pays, à cet égard, ne fait exception. Mais il est tout de même anormal que chez nous l'inflation se fasse à ce point sentir et que, d'une manière permanente, la vie économique de la nation en soit perpétuellement menacée.

Tout a été dit ou presque, surtout depuis quelques semaines, sur la nature et les causes de ce mal. Je voudrais cependant y revenir quelques instants, non pas que j'aie enfin trouvé la panacée à laquelle certains semblent croire, mais justement parce que, à mon avis, comme c'est trop souvent le cas dans les maladies dont le diagnostic est lui-même difficile, tout a été dit, mais par des médecins différents ; les remèdes qu'ils proposent isolément sont inefficaces ou insuffisants parce qu'ils n'agissent que sur l'un ou sur l'autre de ces éléments du diagnostic.

Notre pays souffre d'abord de l'inadaptation de ses structures à l'expansion. Depuis la fin de la guerre, nous payons cher la décadence des années 1920 à 1940.

Je ne parle pas seulement des réticences des industriels, des lacunes de leurs services après vente, des insuffisances de leur prospection à l'étranger, mais d'abord et surtout de l'inadaptation des structures agricoles.

Il faut bien le dire, depuis les assignats, notre agriculture a vécu comme elle pouvait et nous présentons encore l'étrange paradoxe d'être l'une des nations les plus industrialisées et les plus paysannes du monde.

Je sais bien que notre génie vient de la terre et qu'il est le reflet du merveilleux équilibre de notre propre géographie. Le classicisme, au fond, ne s'invente pas quand il est publiquement donné par la nature.

Mais penser qu'il ne peut s'accommoder du progrès serait en vérité le renier. Une révolution sans victimes, disait hier encore M. le ministre de l'agriculture.

Notre politique agricole n'a pas, ne peut avoir d'autre but que l'adaptation au progrès. Il faut que l'agriculture, les revenus agricoles parviennent à la parité avec les autres secteurs de notre activité.

Mais cet effort trouve nécessairement sa contrepartie dans la montée des prix alimentaires. La hausse initialement localisée se généralise rapidement par suite de la poussée qu'elle provoque sur les salaires. Il serait parfaitement vain de déterminer avec certitude dans le processus de hausse simultanée des salaires et des prix le facteur dominant. Une constatation s'impose. La montée des prix agricoles a toujours précédé celle des prix industriels.

Indépendamment des facteurs accidentels dont nous souffrons particulièrement cette année, l'action entreprise pour donner au monde agricole la parité avec celui de l'industrie est certainement une des causes de la montée des prix. Il faudrait donc, pour que cette hausse soit absorbée, soit limitée et parvient, si je puis dire, aux prix réels, que notre appareil de distribution soit en mesure de traduire fidèlement — et non pas exagérément dans la hausse et pas du tout dans la baisse — l'évolution des prix à la production.

Or nous nous heurtons là à la seconde inadaptation, que je voudrais souligner, de nos structures : trop de points de vente, pas assez de chaînes volontaires, parfois l'absence de concurrence, presque toujours l'indifférence du consommateur, son refus de discuter le prix, pas assez de marchés-gares d'intérêt national, pas assez de conserveries et de tueries.

Je crois, enfin, qu'une étude sérieuse devrait être tentée en propos de ce paradoxe : les conséquences économiques de la vogue, qui me paraît très enracinée dans notre pays, de l'adjectif « petit » ; il est un peu, chez nous, synonyme de « bonheur », ce qui avait déjà le don d'exciter la colère vengeresse de Charles Péguy ; pour ma part, je crois bien que « petit » est aussi générateur d'inflation.

De tous les pays, la France est, à l'exception de la Belgique, celui où le commerce est encore le plus dispersé. On compte aux Etats-Unis un établissement de commerce pour 97 habitants ; en Angleterre, en Allemagne, un pour 84 habitants ; en France, on compte un magasin pour 50 habitants.

Je sais que le mouvement de concentration, d'abord lent, tend à s'accélérer ; mais, à cette évolution, plusieurs facteurs font encore obstacle. Il vous appartient, monsieur le ministre des finances, d'aider, dans le domaine qui est le vôtre, à les affaiblir en accélérant la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée, en supprimant les entraves à la concentration et au libre jeu de la concurrence.

J'insiste particulièrement sur ce dernier point car, plus les chaînes sont puissantes, plus il importe que l'Etat soit vigilant pour assurer le juste équilibre du marché. Le rapport Rueff-Armand contient de bonnes suggestions ; il faudrait peut-être y recourir plus souvent.

Troisième inadaptation : la pénurie de main-d'œuvre et, surtout, de main-d'œuvre qualifiée. Je n'insisterai que très brièvement sur ce point qui a déjà été traité.

Nous subissons les conséquences du passé, de l'évolution dramatique de notre démographie entre les deux guerres, mais aussi celles du retard que nous avons mis à prendre conscience de notre pénurie de main-d'œuvre et à y porter remède.

Je sais qu'un effort important est entrepris dans le domaine de l'enseignement technique. Mais il n'est pas encore suffisant et à la mesure véritable de nos besoins. Songez donc que M. le ministre chargé de l'éducation nationale nous indiquait récemment que la proportion actuelle d'un cadre pour quatre ouvriers serait inversée dans une quarantaine d'années.

Je voudrais aussi que demeurât présente à l'esprit des autorités responsables la situation de nos départements d'outre-mer surpeuplés, dont la jeunesse est, à juste titre, avide de débouchés. Puisqu'une politique d'immigration a été entreprise, je souhaite

que cette immigration ait priorité sur toute autre et que de jeunes ménages antillais ou réunionnais puissent s'établir en métropole.

Enfin — dernière considération sur ce sujet — l'inflation présente trouve une source dans l'inflation passée. Ce mal dont nous avons souffert à l'état endémique depuis de très nombreuses années a fini par créer un véritable état d'esprit, de véritables réflexes inflationnistes, et par provoquer une véritable disparition de l'épargne à long terme, de telle sorte que la monnaie se substituant à elle, finance une part beaucoup plus grande de nos investissements.

Monsieur le ministre, vous avez parfaitement pris conscience de cette faiblesse de notre économie et, par les deux emprunts récents, tenté d'y remédier en partie. Il faut faire plus, et à moindre prix pour l'Etat.

Je n'insisterai pas davantage sur le déséquilibre du marché financier dont M. le rapporteur général a fait la semaine dernière une analyse remarquable. Je rappellerai seulement que j'ai souligné l'année dernière l'importance qu'il fallait attacher aux travaux confiés à la commission Lorain et je souhaite que les conclusions étant maintenant déposées, le Gouvernement leur donne la sanction réglementaire ou législative suivant le cas.

Tel était, mesdames, messieurs, l'héritage du passé, et la rigueur budgétaire ne pouvait pas grand-chose contre ces germes d'inflation que nos structures contenaient et que le déclenchement des mécanismes d'expansion ne pouvait qu'aviver. Du moins pouvions-nous tenter de modérer un processus inévitable et sans doute le Gouvernement s'y est-il attaché par des efforts fragmentaires et par les différentes mesures de stabilisation.

Il n'y a réussi, je dois le dire, qu'en partie et, pour louable et difficile qu'ait été son action, je pense que nous aurions peut-être pu faire mieux au moins dans plusieurs domaines.

Je veux parler d'abord du découvert du Trésor que le Gouvernement a sensiblement réduit, cette année, dans son projet de budget. Sans doute aurait-il pu accentuer plus tôt son effort d'assainissement budgétaire sans pour autant freiner l'expansion, en ayant davantage recours au marché financier.

La réduction de ce que l'on appelle encore l'impasse, cette année, résulte en partie de la débudgétisation d'un certain nombre d'opérations à long terme. Je crois qu'il faut davantage encore s'engager dans cette voie. Plus généralement, j'estime que notre conception du budget n'est plus adaptée ni au contexte économique, ni aux objectifs lointains que nous nous sommes fixés.

La débudgétisation de certaines activités du secteur programmé — je pense avant tout à la construction — serait souhaitable. Ne vaudrait-il pas mieux demander aux Français de souscrire pour la réalisation de certains programmes du plan plutôt que de financer ceux-ci, comme nous l'avons admis jusqu'à présent, par les bons du Trésor ? La réanimation du marché financier l'impose à mes yeux et, en un mot, législation, plan, budget sont les trois volets d'un même contexte économique et social. Ils ne devraient plus procéder de conceptions différentes, ils devraient être plus étroitement harmonisés dans leur structure.

Deuxième observation : les excédents importants de notre balance des paiements ont sans nul doute influé sur la poussée des prix en accroissant les disponibilités monétaires sans contrepartie dans l'offre des biens.

Je sais qu'il est souvent répondu que l'Allemagne, par exemple, a connu des excédents comparables sans que la stabilité des prix en ait été primitivement affectée. Mais l'Allemagne n'avait pas, comme nous, à digérer aussi l'afflux de fonds importants en provenance des pays de la zone franc. Il en est résulté un processus cumulatif qui a incontestablement affaibli notre résistance à l'inflation. Peut-être eussions-nous pu prendre conscience plus tôt de ce problème et mesurer mieux, au regard des avantages extérieurs de ces excédents, leurs inconvénients sur le marché intérieur.

Enfin, nous en sommes pratiquement au même point dans la mise en œuvre d'une politique des revenus.

Je sais que nous nous heurtons dans ce domaine à plusieurs préalables techniques, en particulier à la redoutable insuffisance de notre appareil statistique. Nous aimerions être sûrs que le problème reste toujours posé, que des progrès sont accomplis dans la connaissance des données élémentaires de base. Il est de l'intérêt de toutes les classes de la société française que ces études permettent rapidement de donner un énoncé très clair du problème à résoudre. Cette observation ne me permet pas d'insister davantage sur le fond du problème, car l'énoncé même n'en n'est pas encore clairement défini.

Telles sont les observations que je voulais présenter à propos de certaines faiblesses de notre lutte contre l'inflation et qui prouvent que, si l'inflation résoud le problème budgétaire, elle présente des dangers économiques.

Enfin, je tiens à souligner ici qu'il importe d'autant plus de remédier à ces faiblesses internes que nous devons faire face à trois phénomènes inflationnistes sur lesquels nous avons nous-mêmes beaucoup moins de prise.

Le premier, dont la solution ne dépend pas seulement de nous, est l'influence fâcheuse, sur notre économie particulièrement sensibilisée, des lacunes du système monétaire international. Je ne reviendrai pas sur ce point, sinon pour féliciter la délégation que vous conduisiez, monsieur le ministre, d'avoir nettement posé le problème lors de la récente conférence monétaire internationale. A cet égard, votre déclaration au Fonds monétaire international souligne une évolution des conceptions dans notre pays et je me réjouis de cette prise de position.

Je souhaite que les études sur les mécanismes des transferts financiers internationaux soient poursuivies avec énergie et célérité. Les exportations de capitaux ne sont justifiées que si, loin de constituer une emprise économique, elles sont un stimulant et secouent les routines des pays où ces capitaux s'investissent.

Un juste équilibre sur le marché financier international n'est pas concevable s'il ne se trouve réalisé préalablement sur les divers marchés nationaux avec la rigueur et l'énergie dont nous venons nous-mêmes de donner l'exemple.

Le second phénomène est l'augmentation très importante de notre population due à la poussée démographique et à l'installation en métropole des rapatriés d'Afrique du Nord. Au total, en quatre ans, la consommation des ménages s'est accrue de plus de 25 p. 100, ce qui est évidemment considérable et la demande n'a pas toujours trouvé la contrepartie suffisante.

Enfin, l'accentuation de la pression de la demande n'est nullement compensée par un accroissement de la population active puisque, au contraire, par suite de la configuration de notre pyramide nationale des âges, celle-ci diminue de 0,1 p. 100 de 1954 à 1962.

Or cette demande supplémentaire dispose de ressources constituées en particulier par les transferts opérés des pays d'outre-mer, notamment d'Algérie, vers la métropole. Il est difficile de les chiffrer, mais ces transferts sont très importants.

L'ajustement du compte financier des pays d'outre-mer, qui en mesure l'ordre de grandeur, est passé de 7 milliards en 1961 à 10 milliards en 1962, ce qui constitue un nouveau motif de renchérissement.

J'arrive à la fin de mon propos. Je crois sincèrement, monsieur le ministre, que le pays dans son ensemble a accepté votre plan de stabilisation. Le vote du budget par le Parlement prendra en tout cas cette signification. Il appartiendra, ensuite, à vous de choisir le moment exact où ces contraintes, qui ne doivent pas perdre un caractère exceptionnel, pourront être levées, à nous de veiller à ce que l'abandon d'une austerité aujourd'hui nécessaire accompagne le retour à l'équilibre de notre économie.

L'expansion et le progrès social doivent être accélérés, car nous sentons bien les impatiences populaires, conséquence naturelle de l'élévation rapide des niveaux de vie.

Vous avez voulu, monsieur le ministre des finances, associer votre sort au succès de cette politique. Puissez-vous ne pas vivre au jour la journée mais penser, comme l'écrivait Richelieu, que l'important est de considérer « quel vent tire... ». (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

• M. le président. La parole est à M. Ebrard, pour trente minutes.

M. Guy Ebrard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, un projet de loi de finances soumis au Parlement aujourd'hui et pas de collectif prévu pour demain, nous assure-t-on ; une inflation contestée hier, reconnue aujourd'hui ; un plan anti-inflation en vigueur dans une expansion réputée jusqu'ici continue ; des menaces de grèves à l'horizon, mais une discussion ouverte avec les syndicats ; des fonctionnaires qui s'impatientent ; des agriculteurs qui s'interrogent : si le climat psychologique est le bouclier du succès, qui donc l'emportera de la revendication ou de la stabilisation ?

Pour le succès de son plan, M. le ministre des finances souhaiterait sans doute que l'enthousiasme de Chirac ou de Persépolis soit partagé par les Français eux-mêmes.

Personne sans doute ne croit ni ne crie à la catastrophe économique, mais personne non plus ne doute aujourd'hui de l'inflation. A cette inflation, M. le ministre des finances a donné l'autre jour, par une brillante démonstration, une consécration magistrale.

Pourtant, le 17 janvier dernier, s'adressant à l'opposition, ne lui déclarait-il pas sévèrement : « Ceux qui n'ont pas cessé, depuis quatre ans, d'annoncer pour le lendemain une catastrophe intérieure ou extérieure ont reçu chaque année le démenti ironique et inexorable des faits et, de ce point de vue, l'année 1963 leur enverra sa carte de Noël. » ?

Votre carte de Noël annoncera aux Français une majoration de 30 p. 100 du produit total de l'impôt sur le revenu.

Déjà, en mai dernier, le Gouvernement nous demandait de voter une loi de finances rectificative portant maintien de la

stabilisation et destinée à sauver l'expansion. Le groupe du rassemblement démocratique avait alors exprimé quelque inquiétude. Mais nous étions les « spécialistes du doute » et vous n'avez pas voulu nous entendre.

La stabilité politique si souhaitable vous aurait-elle rendu imprévoyant au point de vous faire croire qu'elle suffisait à elle seule à garantir la stabilité des prix ? Cela vous a conduit à minimiser les signes inquiétants inscrits dans les faits. Là encore, je reprends, monsieur le ministre des finances, les paroles que vous nous adressiez avec quelque sévérité : « En matière économique, ce sont toujours les faits qui ont le dernier mot et l'on dirait presque qu'ils se vengent d'autant plus sévèrement qu'ils ont été plus ignorés ».

C'est peut-être parce que vous les avez ignorés que vous vous êtes trouvés le dos au mur.

L'inflation, c'est peut-être la leucémie de l'économie, mais vous n'avez pas quitté le chevet du malade parce que vous disposez de cette stabilité qui a tant manqué à vos prédécesseurs. Pourquoi donc avoir, pendant des mois et des mois, publié des bulletins de santé si florissants ? Vous voici contraint à prendre des mesures peut-être inévitables, en tout cas dangereuses.

Le blocage des marges en matière de produits alimentaires — en particulier la viande — nous montre que les précédents ne sont pas encourageants et l'on comprend les réserves qu'a exprimées ici M. le rapporteur général lui-même.

La baisse qui, dit-on, s'amorce, cassera peut-être la hausse, mais quels risques n'y a-t-il pas à voir ces mesures se retourner contre les producteurs eux-mêmes ! Ceux-ci courent un double risque : d'abord, celui de ne pas retrouver la rémunération nécessaire de leurs efforts, ensuite, celui de ne pas trouver, singulièrement cette année, la compensation indispensable, au moins pour les plus touchés, des pertes que les intempéries leur ont infligées et qu'une ligne budgétaire ne viendra pas compenser dans votre budget, ce que nous déplorons.

Le blocage des prix industriels et l'encadrement du crédit sont peut-être des mesures inévitables en période d'inflation, mais ne craignez-vous pas que ces mesures ne restreignent la marge d'autofinancement des entreprises, au moment même où le rythme des investissements privés fléchit d'une manière inquiétante pour l'avenir ? Avez-vous donné des instructions aux banques pour qu'elles réservent leur crédit aux investissements prioritaires ?

Il est vraiment regrettable que, par négligence ou par laisser-aller, un gouvernement comme le vôtre, à l'abri de sa majorité, se soit placé et se soit laissé placer dans une situation de conjoncture grave, de son propre aveu, et soit contraint à jouer un match serré entre une expansion à poursuivre et une récession à éviter.

Comment penser que ces mesures anti-inflationnistes — blocage des prix ou restriction du crédit — resteraient sans effet sur l'évolution des salaires ? D'ailleurs, votre plan du 12 septembre n'est-il pas aussi une tentative de blocage des salaires, plus furtive sans doute que l'idée de pénaliser les entreprises qui consentiraient des hausses de salaires jugées excessives ?

Peut-être dans un climat d'inflation devez-vous agir sur les salaires. Vous avez donc, pour le succès de votre plan, à gagner la confiance des travailleurs et les opérations de charme envers les syndicats ne manquent pas.

Mais il faudrait aussi que cette tentative ne se fit pas en violation des engagements les plus solennels. Comment pourriez-vous vous opposer à certaines revendications du secteur nationalisé ? La grève de demain, en prévision de laquelle vous avez mobilisé des camions militaires et qui sera peut-être hientôt suivie de la grève générale, vous prouve déjà la réalité du malaise dû aux revendications.

Comment ne pas constater enfin que les mesures de restriction budgétaires incluses dans la loi de finances qui nous est soumise peuvent entraîner une sorte de blocage des rémunérations des agents de la fonction publique et des retraités ?

Vous ne prévoyez cette année que 3 p. 100 d'augmentation, majoration qui suffira à peine à annuler la hausse du coût de la vie. Et ainsi, en une seule année, les agents du secteur public devront perdre l'espoir de voir leur rémunération compenser l'augmentation du coût de la vie. Ils auront le sentiment de faire les frais de tous les plans mis en œuvre pour rétablir une situation économique compromise.

Le fait enfin que le Gouvernement envisage, paraît-il, de nous soumettre l'an prochain un projet de réforme du code des pensions ne saurait nous faire oublier pour aujourd'hui la grave injustice que l'on commet à l'égard des agents en activité du secteur public et des retraités. Le budget qui nous est soumis traduit dans une certaine mesure — et c'est normal — la politique arrêtée par le Gouvernement pour obtenir le succès de son plan de stabilisation. Quelle que puisse être la déconcentration exhaustive que nous en a fait l'autre jour M. le ministre

des finances, la première des victimes de cette politique, qu'on le veuille ou non, sera le contribuable français.

On nous dit, bien sûr, que les impôts sont modestes : un demi-décime, taxe sur le P. M. U. — refusée hier au Parlement et proposée aujourd'hui par le Gouvernement — taxe sur les valeurs foncières.

Mais le vrai problème n'est pas là. Le Gouvernement, en s'abstenant de soumettre à notre approbation des mesures de desserrement des tranches de l'impôt sur le revenu, obtiendra, en 1964, plus de 400 milliards d'anciens francs de ressources nouvelles. 30 p. 100 d'accroissement du produit de l'ancienne surtaxe progressive ; telle est en fait la charge fiscale qui va peser sur les contribuables et surtout sur les contribuables les plus modestes.

Comment, dès lors, ne pas rapprocher ce pourcentage de celui de 15 p. 100 représentant la progression annuelle de la taxe complémentaire qui s'applique aux revenus industriels et commerciaux ? Cela prouve que ce sont bien les salariés les plus modestes qui acquitteront la plus grande part des recettes supplémentaires prévues de l'impôt sur le revenu.

Et comment ne pas trouver dérisoire en contrepartie la baisse psychologique de deux centimes sur le prix de l'essence et de cinq centimes sur « la Gauloise » ?

En outre, vous nous avez proposé diverses autres mesures, notamment la taxation des profits réalisés sur les terrains à bâtir. Ces mesures sont certes importantes et appellent de notre part des commentaires divers.

Qui donc pourrait vous faire grief de vouloir frapper les spéculateurs immobiliers en les assujettissant à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ? Qui donc, si telle en était la conséquence, pourrait vous reprocher de vouloir secondar l'effort d'équipement des collectivités locales par une taxe de régularisation des valeurs foncières ?

Mais comment appliquerez-vous cette redevance alors que la redevance d'équipement, précédemment instituée, est restée lettre morte ?

Quant à la pièce maîtresse de votre dispositif, la taxation des plus-values foncières, vous nous en avez élégamment démontré les avantages, contredit par avance les inconvénients. Qu'il nous soit permis de penser que ce projet, tel qu'il nous est présenté, comporte en fin de compte plus de risques que d'avantages. Les amendements que votre majorité elle-même y a proposés et que vous lui avez concédés prouvent que nos préoccupations sont partagées sur tous les bancs de cette Assemblée.

Vous avez tenté de nous persuader qu'il n'en résulterait pas de rétention des terrains, ni de hausse des prix. Nous estimons, au contraire, que les terrains seront plus rares et les prix plus élevés. Sur ces divergences de conceptions seul l'avenir tranchera.

Mais nous voulons vous mettre en garde contre les difficultés qui seront imposées aux collectivités locales. Je sais bien que vous avez accepté un amendement qui tend à les exonérer à raison de 50 p. 100, mais nous estimons que vous devez faire un effort supplémentaire et les exonérer totalement qu'il s'agisse des collectivités locales, H. L. M. ou offices publics, toutes entités dont la vocation n'est pas de spéculer, mais de servir au mieux l'intérêt général. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

On dit d'ailleurs que vous avez d'autres projets. On parle de « municipalisation » des terrains. A une question qui lui était posée à ce sujet, M. le ministre de la construction n'a pas répondu en commission. Le Gouvernement voudrait-il sur cette importante matière nous faire connaître ses intentions ? L'Assemblée verrait là, au moins, une mesure de nature à contrebalancer les effets incontestables, sur l'équilibre du marché foncier, de la seule taxation des plus-values telle qu'elle est présentée.

Quel que puisse être l'effort de votre budget dans quelques domaines, nous ne le contestons pas, il subsiste, dans certaines catégories de dépenses, des secteurs dont l'insuffisance des dotations nous paraît évidente.

Je voudrais tout d'abord évoquer le secteur du logement. Il est presque devenu traditionnel de dire que la solution de la crise du logement n'est pas pour demain.

M. Taittinger s'exprimait ainsi dans son rapport de l'an dernier :

« Si des mesures immédiates ne sont pas prises pour augmenter fortement les interventions publiques sous forme de crédits, encourager sérieusement l'investissement privé et moderniser nos méthodes de construction, la crise restera sévère pendant quatre ans. Elle deviendra tragique pour de nombreuses familles françaises à partir de 1967. »

En effet, pour satisfaire les besoins croissants qui tiennent aussi bien à la vétusté de notre patrimoine immobilier, qu'à la progression démographique et qu'au reflux de nos compatriotes

d'Algérie, nous constatons que le nombre des logements achevés est resté inférieur au chiffre de 1959, qui était de 320.000, puisque, en 1960 il était descendu à 317.000, en 1961 à 316.000 et, en 1962, à 309.000. Les prévisions formulées par le ministre de la construction sont plus optimistes, mais avec les 325.000 logements qu'il nous promet, nous sommes ramenés à peine au-dessus du niveau de 1959.

Une comparaison à cet égard peut ne pas être inutile : c'est celle que nous pouvons faire avec l'évolution de la construction en Allemagne fédérale.

Les termes de comparaison sont assez valables ; à noter, cependant, que la population est en Allemagne fédérale supérieure à la nôtre de sept millions de personnes, mais que le produit national brut dans les deux pays est sensiblement équivalent. Or le nombre de logements achevés en Allemagne fédérale s'est élevé, au cours des quatre dernières années, à la moyenne de 572.000 contre 315.000 en France ; depuis 1958, la France a construit un peu plus d'un million et demi de logements, alors que l'Allemagne fédérale en construisait un peu moins de trois millions.

Cette comparaison est inquiétante. Elle l'est encore plus si l'on songe que la reconduction des crédits à leur niveau antérieur ralentira de nouveau le rythme de la construction, compte tenu des hausses de prix.

Que dire alors de la reconduction du volume des primes et du coup de frein imposé à la construction de logements sociaux ? Dans quatre ans, l'arrivée à l'âge adulte d'une population active plus nombreuse accroîtra le malaise. Votre budget, à cet égard, n'apporte pas de solution à une distorsion qui augmente entre l'offre et la demande.

Dans le domaine scolaire, qui pourrait ne pas être inquiet d'une rentrée difficile dans certains secteurs, impossible dans d'autres, et cela malgré l'effort que reflète votre budget en augmentation globale du quart, avec 32.000 emplois nouveaux et en augmentation de 40 p. 100 pour l'enseignement technique ?

Pour l'enseignement primaire, nous voudrions rendre le Gouvernement attentif à l'équilibre à maintenir entre l'équipement des grands centres urbains et l'équipement de nos écoles rurales pour lesquelles il ne faudrait pas se contenter d'expédients. Il faut accomplir en leur faveur un effort, d'autant que le ramassage scolaire ne peut pas, partout, apporter une solution à tout. De plus le nombre de postes d'instituteurs est insuffisant et il faudra y pourvoir au plus tôt.

Comment ne pas être inquiet quand on apprend, enfin, que plusieurs dizaines de milliers d'enfants n'ont pu être reçus dans les classes de l'enseignement technique ? Je sais bien que M. le ministre de l'éducation nationale conteste ce chiffre, mais il a tout de même reconnu devant la commission que 15.000 enfants n'avaient pu être accueillis, ce qui confirme la nécessité d'un effort supplémentaire dont votre budget porte d'ailleurs la traduction.

Mais c'est le déficit en personnel titulaire dans les lycées classiques, modernes et techniques, dans les écoles normales, dans les collèges d'enseignement technique qui est vraiment impressionnant. Examinons quelques chiffres : 23 p. 100 de déficit pour les postes de l'ensemble des disciplines générales, 31 p. 100 pour l'ensemble des disciplines techniques dans les lycées techniques, 30 p. 100 dans les collèges d'enseignement technique, 41 p. 100 dans les mathématiques contre 38 p. 100 l'an dernier, 24 p. 100 dans les sciences naturelles contre 18 p. 100 l'an dernier, 18 p. 100 en lettres contre 13 p. 100 l'an dernier.

Il y a là un problème d'une extrême gravité.

Prenons les chiffres de l'académie de Lille, par exemple : 667 postes étaient vacants après le mouvement ministériel et, après le mouvement rectoral qui a absorbé toutes les disponibilités, auxiliaires, nouveaux licenciés ou même non encore licenciés, il reste encore 332 postes non pourvus.

La pénurie des enseignants nécessite sans doute la solution de bien des problèmes. Mais il ne sera jamais remédié à cette pénurie sans une rémunération convenable du corps enseignant. Il serait vain d'en appeler — comme nous avons entendu le faire — à je ne sais quelle vocation. La fonction enseignante ne connaîtra aucune désaffection le jour où elle sera convenablement rémunérée et où par ailleurs vous accomplirez les efforts indispensables à la formation des maîtres, car vos 32.000 emplois, c'est bien de les créer, mais encore faut-il les pourvoir et bien les pourvoir.

Dans votre budget il est fait un effort en faveur des constructions scolaires. Qui pourrait l'estimer suffisant, compte tenu des retards que nous avons pris sur le plan et compte tenu de la hausse des prix ?

Ce qui importe aujourd'hui, c'est aussi dans ce domaine d'alléger les procédures, les complications administratives et peut-être de faire cesser les tracasseries financières, tous éléments qui ont valu à l'éducation nationale un sous-emploi flagrant de ses crédits qu'il n'est peut-être pas inutile de

rappeler : 25 milliards d'anciens francs reportés de 1958 sur 1959, 35 milliards reportés de 1959 sur 1960, 80 milliards de 1960 sur 1961, 89 milliards de 1961 sur 1962, 50 milliards de 1962 sur 1963. On nous affirme qu'à la fin de cette année le problème des reports de crédits sera résolu. Nous ne pouvons que nous en réjouir et considérer qu'ainsi le Parlement aura été bien entendu.

Enfin, lorsqu'une remise en ordre fondamentale et des structures aura été accomplie suivant les objectifs que le corps enseignant lui-même aura tracés, peut-être alors sera-t-il bon de mettre un terme à ces réformes en appliquant un plan de stabilisation, car avec toutes vos réformes personne n'y comprend plus rien.

Vous estimez sans doute comme moi, mesdames, messieurs, insuffisante la dotation de certains crédits en matière d'équipement rural. Qu'il s'agisse de la voirie rurale, de l'adduction d'eau, de l'électrification, de la vulgarisation agricole, nous pensions que cette loi de finances nous permet et même nous fait un devoir de souligner les besoins de nos communes rurales.

Nous serions heureux, d'ailleurs, à cet égard, de recevoir l'assurance de M. le ministre des finances que la Caisse des dépôts et consignations, chargée par ailleurs de nouvelles obligations, pourra faire face, malgré cela, au financement des emprunts des collectivités rurales et locales, en général, dont le financement, déjà, se révèle aléatoire dans bien des cas.

Mais s'il est vrai que vous vous souciez de faire respecter le plan, que ce soit en matière d'équipement rural, d'éducation nationale ou de logement, n'oubliez pas que, dans certains secteurs, singulièrement en matière de logement et d'équipement rural, le plan est en retard sur les besoins. Nous vous demandons, monsieur le ministre, à l'occasion de l'élaboration du V^e plan, de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les priorités indispensables soient respectées.

Dans le domaine social, la loi de finances reflète l'absence de toute politique. Vous renouvelez cette année les expédients que vous avez amorcés l'an dernier avec les dispositions de l'article 9, en nous demandant de transférer, par l'article 67, des caisses de sécurité sociale aux caisses d'allocations familiales la charge et non la gestion de l'assurance maternité. Ainsi, vous financez une part importante des assurances sociales par les recettes non distribuées des allocations familiales.

Le procédé nous paraît déplorable et vous laissez ainsi dépérir un peu plus l'allocation de salaire unique ; ainsi les prestations familiales se trouvent de plus en plus décrochées du niveau des rémunérations et ce n'est pas cette mesure qui est susceptible de les augmenter. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

Mesdames, messieurs, l'article 70 institue une surcompensation interprofessionnelle des prestations vieillesse et des prestations d'accidents du travail du régime général de la sécurité sociale et du régime de la sécurité sociale dans les mines. Cela exprime peut-être la solidarité des travailleurs envers les mineurs. Mais nous dénonçons ce procédé comme ouvrant la voie à de nouvelles surcompensations.

D'autre part l'article 44 de la loi de finances nous paraît poser tout le problème de financement des régimes sociaux de l'agriculture dont la difficulté, sensible en 1963, ne fera que s'aggraver encore en 1964. Le vote de ce texte, compte tenu de l'augmentation des prestations, implique une majoration de 25 p. 100 de la cotisation des exploitants agricoles non salariés.

Croyez-vous, mesdames, messieurs, que l'évolution du revenu agricole le permette, surtout cette année ? Nous n'en sommes pas sûrs et nous rejoignons, dans ses réserves, le rapporteur de la majorité qui ne nous a pas caché ses propres inquiétudes devant une augmentation du quart des cotisations, qui atteint jusqu'à 58 p. 100 pour la cotisation cadastrale de vieillesse.

Si nous adoptons les articles qui nous sont proposés, le déficit du régime général dépassera 1.200 millions de francs, soit le quart de l'impasse budgétaire.

Il nous paraît indispensable, plutôt que de recourir à des expédients annuels, à des manipulations financières qui, au fond, repoussent au lendemain les difficultés et masquent la gravité du problème, de saisir le Parlement de l'ensemble du problème du financement de la sécurité sociale.

En matière de coopération et compte tenu de l'éparpillement des crédits dans les divers budgets, nous aimerions connaître avec quelque clarté le montant de notre effort.

Nous n'approuvons pas — et nous vous le disons tout de suite — cette distribution de crédits à la cantonade au fur et à mesure de visites hautement amicales mais pas toujours désintéressées. (Mouvements divers.)

Il est nécessaire et urgent de procéder à une réforme de notre aide aux pays sous-développés. Eux-mêmes en éprouvent le besoin. N'avons-nous pas pu lire dans un journal que le ministre des finances du Dahomey aurait proposé à son collègue

français l'intervention active de la banque mondiale et l'institution d'enquêtes spécialisées pour déterminer si tel ou tel projet s'insère harmonieusement dans un cadre donné ?

D'ailleurs, la caractéristique de votre politique en la matière paraît bien être l'absence de choix : un jour la Tunisie, demain le Maroc, ensuite l'Espagne, le Mexique, l'Iran.

Nous n'avons, certes, rien à dire sur une politique soucieuse de maintenir l'implantation dans le monde de la langue française et de développer son enseignement, soucieuse de faire connaître la valeur de la technique française et de jouer la carte de nos échanges extérieurs. Mais nous n'avons pas l'impression qu'un plan directeur préside à votre politique et nous croyons, au contraire, que notre intervention s'établit au gré des voyages ou au hasard de la conjoncture. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste. — Protestations sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.*)

Enfin, nous regrettons que notre aide soit bilatérale. Cela peut, d'ailleurs, comporter un certain nombre de dangers politiques. Mais les indéniables avantages d'un système multilatéral paraissent se heurter chez vous à une certaine défiance. A peine 8 p. 100 de notre aide à la coopération transigent par des organismes multilatéraux et, essentiellement, par le fonds de développement du Marché commun. Un tel système permettrait pourtant d'égaliser l'aide que les Etats occidentaux et, plus particulièrement, les membres du Marché commun apportent aux pays sous-développés. Il allégerait notre effort, dépolitiserait l'aide, la rendrait plus acceptable pour les bénéficiaires eux-mêmes et entraînerait une indispensable rigueur dans son utilisation et dans son efficacité.

Autant de problèmes qui commencent, veuillez le croire, à émuovoir à juste titre les contribuables français.

Mais êtes-vous prêts à vous tourner d'abord vers l'Europe et au-delà même, s'il le fallait, pour réussir ? Vos conceptions politiques, par ailleurs, nous font redouter que vous ne suiviez un chemin inverse et cela, nous le regrettons.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des finances et des affaires économiques. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Ebrard ?

M. Guy Ebrard. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques, avec l'autorisation de l'orateur, les quelques minutes que durera cette interruption étant déduites du temps de parole du Gouvernement.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Monsieur Ebrard, j'ai écouté avec beaucoup d'étonnement ce passage de votre intervention sur un fait qui mérite, à mon avis, une appréciation plus mesurée et une étude plus approfondie du dossier.

Je vous fais néanmoins observer que, sur le plan européen, vous nous reprochez d'avoir pratiqué une insuffisante multilatéralisation de l'aide aux pays en voie de développement.

Vous devriez savoir que la délégation française n'a pas cessé, à la fin de 1962 et au début de 1963, lors du renouvellement de la convention d'assistance avec les pays africains, d'insister pour que le montant du programme soit porté au plus haut niveau possible.

C'est à la suite de nombreuses réunions à Bruxelles et devant l'insistance de la délégation française que le traité a été signé à un chiffre que nous jugions inférieur à ce qui était souhaitable et non pas supérieur et vous savez quel fut, à ce sujet, l'action de nos techniciens au cours des semaines précédentes.

Il faut distinguer entre ce que l'on souhaiterait à titre personnel et l'action du Gouvernement français, qui paraît avoir été très différente de celle que vous avez décrite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R. U. D. T.*)

M. Guy Ebrard. Je relève dans votre réponse, monsieur le ministre — et je le déplore — une absence totale de chiffres (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.*) qui n'auraient pas manqué d'éclairer notre jugement.

M. Hervé Laudrin. Ces chiffres, donnez-les vous-même !

M. Guy Ebrard. En matière d'aide et de coopération, nous allons parler de l'Algérie et je voudrais demander à M. le ministre des finances pourquoi il n'a pas répondu à la question de M. Duhamel concernant un détournement de 250 milliards de francs. (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.* — *Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

M. René Laurin. M. de Broglie vous a répondu il y a trois jours en commission.

Que racontez-vous là ?

M. Guy Ebrard. M. de Broglie nous a répondu, en effet, en commission des finances et cette réponse nous aide à percer les silences du Gouvernement, après la discussion des deux budgets, de deux lois de finances et de deux collectifs, sur cette avance de trésorerie.

Vous n'avez pas le droit de donner au Gouvernement algérien 250 milliards de francs, qui sont des deniers publics, en vertu d'une opération dont on ne trouve aucune trace dans le budget. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Ebrard, autorisez-vous M. le ministre des finances à vous répondre ?

M. Guy Ebrard. Je l'en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je n'ai pas répondu à cette question lorsqu'elle m'a été posée, en effet, au cours d'un débat précédent, par M. Duhamel, parce que cette présentation des choses est manifestement absurde et aussi parce qu'elle est de nature à nuire gravement aux intérêts français en la matière. (*Protestations sur les bancs du rassemblement démocratique. — Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.*)

Pour apprécier ce qu'il en est de cette prétendue avance, il faut se rappeler, en effet, que la France a eu la responsabilité de l'ensemble de la situation algérienne jusqu'au 1^{er} juillet 1962. Donc, ce qui s'est passé en Algérie pendant les six premiers mois de l'année 1962 s'est passé sous la responsabilité de la France. La situation qui était celle de l'Algérie le 1^{er} juillet 1962 ne peut être attribuée, d'un simple mot ou d'un simple effet de tribune, à autrui car c'est une situation dans laquelle nous étions gravement et douloureusement engagés.

Lorsque a été faite la séparation des trésors français et algérien qui étaient, en fait, imbriqués depuis longtemps par des opérations internes de dépôts de l'un auprès de l'autre, par des opérations d'exécution que l'un des trésors remplissait pour l'autre, etc, il est apparu, en effet, un solde dans les écritures de la nouvelle entité qu'était le trésor algérien, par rapport à l'entité dont il s'était séparé, le trésor français.

Il faudrait, pour connaître la nature de cette créance, savoir quelles sont les opérations en recettes ou en dépenses qui ont été retracées par le trésor algérien et par le trésor français dans les neuf premiers mois de l'année 1962 et il apparaîtra que l'évolution des recettes — et on comprend ce que je veux dire — n'a évidemment pas été conforme aux prévisions budgétaires faites pour l'Algérie pour 1962.

Nous pouvons difficilement en imputer la responsabilité totale à d'autres. Et il apparaît, d'autre part, que, très légitimement, des ressources de trésorerie, qui étaient traditionnellement considérées comme algériennes, en début de l'exercice 1962, ont été transférées ou considérées comme des ressources de trésorerie française après les premiers mois de l'indépendance. C'est à la suite de l'analyse de toutes ces opérations qu'apparaît le solde initial du trésor algérien. Cela n'est pas une avance ; c'est, en réalité, l'effet douloureux de la scission réalisée dans une entité qui était jusque là unique et solidaire.

Quand je dis qu'il ne faut pas traiter à la légère ce problème, c'est qu'il pose la question des dettes et des créances de la France par rapport à l'Algérie pour la période en question.

Nous n'avons renoncé à aucun de nos droits. (*Mouvements divers.*) Nous les exerçons. Nous procédons, d'ailleurs, à des recouvrements sur un certain nombre des créances en cause actuellement, notamment à des recouvrements mensuels. C'est donc un problème qu'on ne peut pas traiter comme si la France, arbitrairement, avait décidé au cours de 1962 de faire l'avance de 250 milliards d'anciens francs à l'Algérie, comme on l'a dit. Il s'agit, en réalité, de la manière dont s'est produite, dans le domaine financier, la très difficile et très douloureuse séparation de ces deux pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R. U. D. T.*)

M. Jacques Duhamel. Voulez-vous me permettre, monsieur Ebrard, de vous interrompre pour répondre à M. le ministre des finances ?

M. Guy Ebrard. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Duhamel avec la permission de l'orateur.

Toutefois, je préviens M. Duhamel que la durée de son intervention sera décomptée sur le temps imparti, dans ce débat, à son groupe.

M. Jacques Duhamel. Je voudrais simplement, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, prendre

acte que les explications de M. le ministre des finances et des affaires économiques ne me paraissent nullement rectifier mes dires ni établir ce que j'avais alors — disons — révélé portait en quoi que ce soit atteinte au crédit de la France.

C'est plutôt, malheureusement, à son débit qu'il était porté ainsi atteinte. (Applaudissements et rires sur les bancs du rassemblement démocratique.)

Sans doute, alors — je précise ma pensée du moment — pouvait-on invoquer des excuses, faire état de considérations qui, à l'époque, expliquaient que le gouvernement français ait été ainsi amené à tolérer qu'il y eût un découvert dans un compte français. Mais j'ai signalé que la loi française interdit au Gouvernement qu'un compte du Trésor français, en l'occurrence le compte n° 104, puisse, dès lors qu'il est un compte français, être en découvert.

Autrement dit, il ne s'agissait pas simplement d'une opération de politique étrangère. Il s'agissait fondamentalement de défendre les droits du Parlement et de montrer qu'il n'est pas difficile — et M. le ministre des finances vient de le prouver excellemment — d'expliquer aux représentants de la nation que telle situation donnée — suffisamment présente à notre mémoire pour qu'il ne soit pas besoin d'insister — explique une anomalie. Il n'y a, malheureusement, aucune raison pour qu'il nous ait fallu attendre six mois, après le règlement de la question, dans son principe sinon dans ses chiffres, une explication au moins partielle. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et sur divers bancs du groupe socialiste.)

M. Guy Ebrard. Pour vous prouver, monsieur le ministre, que nous ne prenons pas les choses à la légère, et que nous traitons, nous aussi, de manière sérieuse, les problèmes, je me permettrai d'ajouter que, à ces 250 milliards de francs s'ajoutent 55 autres milliards d'aide annuelle, ce qui porte le chiffre à 305 milliards de francs d'avances de trésorerie.

Je suis sûr que vous ne me démentirez pas si j'affirme, tout au moins d'après les déclarations de M. de Broglie, que seuls 5 milliards de francs nous ont été remboursés. Nous nous refusons à l'accepter.

En matière de défense nationale, nous retrouvons dans le budget de cette année, comme dans celui de l'année dernière, le choix du Gouvernement qui reconvertit notre armement classique au profit de moyens nucléaires de défense.

Dans ces conditions, pouvons-nous nous permettre de demander au Gouvernement s'il lui paraît indispensable de garder 500 mille hommes actifs sous les drapeaux, au moment où le marché français de l'emploi demeure tendu ?

Pouvons-nous demander au Gouvernement si le service de seize mois est un objectif ou une transition ?

En ce qui concerne les dépenses de caractère nucléaire, nous aimerions bien connaître leur montant exact. M. le ministre des finances pourra sans doute nous renseigner sur ce point alors que M. le secrétaire d'Etat au budget n'a pas été en mesure de nous apporter une réponse en commission. Nous lui avions demandé quel était le montant global des crédits réservés à la force de frappe compte tenu de leur dissémination dans un certain nombre de budgets.

Nous souhaiterions connaître avec précision la part des dépenses d'intérêt scientifique et technologique par rapport à la charge militaire. Nous souhaiterions aussi connaître l'évolution de nos dépenses pour l'avenir car il nous paraît indispensable de connaître l'échéancier des dépenses budgétaires de la France en ce domaine.

Sur le fond, notre position n'a pas changé. Nous pensons que, dans le domaine scientifique, la France ne peut pas manquer davantage le rendez-vous atomique qu'elle n'a manqué celui de l'électricité ou de l'aviation, mais nous considérons que, dans le domaine militaire, le développement nucléaire n'est pas à la mesure de nos seules ressources. Nous préférierions apporter une contribution à l'Europe, ce qui serait plus efficace pour notre défense et, peut-être, plus rassurant pour nos alliances. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. Félix Kir. Très bien !

M. Guy Ebrard. L'occasion sera sans doute offerte à l'un d'entre nous de vous dire, lors de l'examen du budget des affaires étrangères, que notre satisfaction est certainement grande de voir nos alliances s'ouvrir au Moyen-Orient, mais que notre inquiétude est plus grande encore de voir s'éloigner de nous ou s'interroger nos alliés traditionnels.

Nous ne saurions nous résoudre à un renversement de nos alliances, à l'isolement de la France en Europe et à son éloignement de l'alliance atlantique et nous serions heureux que M. le Premier ministre veuille bien confirmer à cette tribune

sa déclaration de Strasbourg quant à la réalisation d'une Europe politique qui reste — on nous pardonnera de le souligner — l'objectif fondamental des hommes de notre génération. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et sur divers bancs du groupe socialiste.)

Enfin, que cette discussion budgétaire nous permette de dire que c'est sans doute votre conception sur la manière de gouverner qui nous sépare, singulièrement celle qui consiste à faire du Parlement le témoin de votre politique sans qu'il puisse y participer. Nous demeurons choqués d'avoir appris par les déclarations du président Bourguiba le départ de la flotte française de Bizerte et déjà nous craignons pour Mers-el-Kébir.

La discussion du budget de l'Etat, c'est le rendez-vous du Parlement et du Gouvernement. Il nous reste si peu de rendez-vous que nous n'aurions pas manqué celui-ci. Vous avez, vous autres, manqué celui de septembre avec les syndicats. Vous ne pouviez manquer celui d'octobre avec nous, car vous êtes quand même responsables devant nous de votre gestion et de votre politique. Nous sommes, quant à nous, les mandataires de ceux qui en font les frais — les contribuables — et de ceux qui en souffrent parfois, les travailleurs.

Il était donc de notre devoir de souligner les excès de vos libéralités ou de vos imprévoyances. Il vous appartient maintenant, nous l'espérons, de nous entendre et peut-être de les réparer. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Abelin, pour trente minutes.

M. Pierre Abelin. Au début d'un beau discours prononcé devant l'Assemblée nationale au mois de juin 1963, le ministre des finances et des affaires économiques nous disait : « Inflation, non ; expansion, oui ! »

Nous avons beaucoup admiré la maîtrise oratoire du ministre mais il est toujours dangereux d'alterner les oui et les non, car on risque d'aboutir à une conclusion tout à fait différente de celle qu'on avait dans l'esprit, à celle-ci par exemple : « Inflation, oui ; expansion, non. » (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et sur divers bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. Pierre Bas. Le « oui » ne vous a jamais porté bonheur, monsieur Abelin !

M. Pierre Abelin. Depuis 1962, les pressions inflationnistes s'accusent dans ce pays.

La dernière discussion budgétaire ne nous avait pas permis de faire référence à ce mot « inflation » car nous redoutions son usage. Mais, puisqu'il fait maintenant partie du vocabulaire le plus usuel du Gouvernement et qu'il se rattache, selon M. Giscard d'Estaing, à une tradition vieille de cinq cents ans, j'aurai beaucoup moins de scrupules aujourd'hui.

De savantes discussions ont eu lieu dans des cercles divers pour analyser les causes de cette inflation. C'est ainsi que les experts de l'O. E. C. D. ont insisté sur l'importance de l'alourdissement des coûts de production et sur quelques structures vieillies. M. Raymond Aron, dans *Le Figaro*, a pris une position différente et M. Malterre, dans son rapport sur la conjoncture du deuxième semestre 1963 au Conseil économique, a été lui aussi plus nuancé.

Quant à notre très distingué rapporteur général de la commission des finances, M. Louis Vallon, il me paraît avoir manifesté une opinion qui n'est pas entièrement objective. Il me permettra de lui dire que, lorsqu'il insiste sur le déficit de la balance américaine des comptes, et sur les inconvénients du *Gold exchange standard*, il transforme en gros souliers les délicates babouches qu'avaient chaussées M. Jacques Rueff, lequel, un peu inquiet de l'importance donnée à sa thèse — dont le ministre des finances lui-même avait souligné les limites — se retire sur la pointe des pieds de ce conflit doctrinal.

Alors, sans toujours faire retomber les responsabilités sur les autres, ayons un instant le courage d'apprécier nos causes internes d'inflation.

A vrai dire, mon propos sur l'augmentation de la demande sera bref parce que mon temps de parole est si limité qu'il m'est impossible de procéder à une analyse sérieuse. Néanmoins, s'agissant des prestations sociales, qui ont été plus accrues durant les exercices 1962 et 1963 qu'en 1961, permettez-moi de noter que, pendant les mois qui ont précédé et suivi les élections législatives de 1962, il s'est agi plutôt d'une période de rattrapage, comme nous l'avons déjà souligné, que d'une véritable année sociale.

Je suis certain que tel est bien l'avis des prestataires familiaux, qui sont loin de bénéficier des dispositions prévues par la loi de 1946, et d'un certain nombre de vieux qui ne profitent pas des avantages correspondant aux hypothèses les plus modérées de la commission Laroque.

Dans l'augmentation de la demande au cours de la période écoulée, il convient enfin de ne pas omettre les besoins du

Trésor public. C'est un fait que ses charges avaient augmenté, à fin avril 1963, de deux milliards de francs, dont un milliard et demi correspondant au découvert de la loi de finances, dépenses de la période complémentaire de l'exercice 1962.

Je ne sais sous quelle rubrique il importe de mentionner ces avances, qui ne sont pas tout à fait des avances au gouvernement algérien. J'aurais scrupule à insister sur ce point mais permettez-moi d'ajouter, monsieur le ministre, sans taquinerie excessive, mais avec une certaine vigueur, qu'en vertu des dispositions législatives le Parlement doit être consulté ou informé à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

On sait aussi que le budget de 1963 — toujours sur le plan de la demande — avait été établi dans des conditions d'optimisme que pouvaient justifier des convenances politiques, ce qui a d'ailleurs motivé, après le triomphe électoral de 1962, plusieurs collectifs et des augmentations substantielles d'impôts.

Ne voulant pas me limiter à l'inflation par la demande, je dirai un mot des coûts de production, dont l'augmentation était en germe dans le volume des dépenses publiques et aussi dans la dévaluation de 17,50 p. 100 opérée en 1958.

On a déjà mentionné que cette opération monétaire avait été bien réussie. Mais la modération exemplaire dont ont fait montre pendant plusieurs années les agriculteurs, les salariés et les prestataires sociaux ne pouvait durer toujours. C'est ce qu'ont compris sans doute les mineurs de Lorraine, qui n'avaient pas marchandé leurs suffrages au pouvoir mais qui, en mars 1963, ont pu juger des limites de la bienveillance gouvernementale.

La hausse des coûts de production était donc inévitable. D'où vient cet immobilisme qui a fait qu'un gouvernement, sûr de sa stabilité et visant l'inaffabilité, n'a pas adopté les réformes de structures que M. Jean-Paul Palewski appelait de ses vœux ?

Je noterai, comme M. Palewski, que si M. Louis Armand, dont j'apprécie le dynamisme et l'intelligence, est entre temps devenu immortel, les travaux qu'il a conduits au côté de M. Rueff sont, eux, tombés dans l'oubli. Adieu les réformes qui concernaient l'industrie, l'agriculture, les secteurs de distribution ! Adieu aussi ces mesures que le ministre des finances estime certainement indispensables et qui doivent tendre à un meilleur financement des investissements à long terme et non seulement à améliorer la présentation ou les conditions des emprunts d'Etat !

Si nous devons chercher des explications d'ordre général à cette modeste gouvernementale — tout à fait inhabituelle, je dois le dire — nous devons sans doute mettre en valeur ce fait que le pouvoir a une extraordinaire tendance à procéder à des consultations populaires très fréquentes sous forme d'élections et de référendums, et que l'affrontement répété entre le peuple souverain — et quelque peu impatient — et un exécutif d'essence paternaliste ne permet pas la mise en vigueur de dispositions forcément impopulaires.

Ce n'est pas en limitant provisoirement la marge de détail des bouchers et en tablant sur la baisse saisonnière des cours du bœuf qu'on réglera le problème de la viande.

Il faudrait rendre possible un très fort accroissement du cheptel, ce qui exigerait des regroupements de terres et des investissements considérables. La législation sur les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, les S. A. F. E. R. pour intéressante qu'elle soit, ne permettra pas d'offrir des emplois à de très nombreux jeunes agriculteurs en chômage partiel. Il conviendrait de procéder à des investissements agricoles importants, liés à des regroupements de terres, à une animation de centres secondaires, d'accorder des avantages à des industriels désireux de décentraliser leurs usines, de réaliser dans ces centres des programmes de logements et de collèges d'enseignement général. C'est à un véritable aménagement du territoire qu'il faudrait procéder, de façon beaucoup plus importante et beaucoup plus rapide qu'on ne l'a fait jusqu'à maintenant.

Quant aux exhortations émouvantes de M. le ministre de la construction et au blocage des prix des loyers, je ne pense pas qu'ils constituent des facteurs suffisants pour assurer la construction des 400.000 logements qui sont continuellement annoncés et qui sont nécessaires pour héberger des jeunes ménages dont le nombre augmentera de 50 p. 100 bien avant 1970.

Puisque M. le ministre des finances déplore à juste titre l'abondance des liquidités monétaires et les conditions malsaines dans lesquelles sont financés de nombreux investissements, le Gouvernement eût dû s'attaquer, dès que le régime se substitua au système, au problème de l'amélioration du crédit à long terme.

Hélas ! les conclusions de la commission Lorain, que M. le président de la commission des finances vient d'évoquer, vont à l'encontre des thèmes qui sont développés par M. le ministre

de finances lui-même, puisque ces conclusions, si je suis bien informé, tendent pour la plupart à l'indexation.

Or les faits sont là : si l'Etat absorbe une grande partie des capitaux disponibles, si les emprunts non indexés d'Electricité et de Gaz de France se placent bien, le public ne manifeste aucun empressement pour les obligations et se détache progressivement du marché des actions.

Une lourde déconvenue a été ressentie par la petite épargne. Je ne sais pas, monsieur le président de la commission des finances, si le mot petit est synonyme d'inflation ou conduit à l'inflation, mais il est certain qu'une petite épargne a été tentée, par des titres pétroliers artificiellement surestimés et que la déconvenue ressentie par la petite épargne pèse sur le marché des actions. Il fut un temps où notre collègue Michel Debré aurait demandé, sur les causes de ces déconvenues, une commission d'enquête parlementaire ! (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Comme, en outre, les tarifs sont bloqués, ne nous attendons pas à une reprise substantielle des investissements privés. Un meilleur financement des investissements ne pourra être obtenu tant que les prix s'élèveront de 5 p. 100 chaque année. La souscription, si bien préparée et réalisée en un si court délai — moins de trente heures, qui dit mieux ! — d'un emprunt d'Etat non indexé de deux milliards de francs par les banques, les compagnies d'assurances et les caisses vieillesse, n'apporte en aucune façon un démenti à cette vérité évidente. Si j'avais le temps, j'entreprendrais l'Assemblée des difficultés que pourront éprouver les caisses vieillesse à servir plus tard des retraites, dont le montant variera forcément, avec des titres d'Etat dont le capital reste fixe, alors que la dépréciation du franc peut s'accroître. Je plains la caisse des dépôts et consignations, qui vend sur le marché de l'emprunt Ramadier indexé pour souscrire aux nouveaux titres de l'emprunt d'Etat.

Laissons l'inflation à son triste sort.

Venons-en à cette expansion française dont nous sommes si fiers depuis 1953 et qui nous a coûté déjà plusieurs dévaluations du franc.

Permettez-moi de dire que notre taux d'expansion n'a rien de démesuré. Il est vraiment prétentieux de parler d'une crise de croissance comme on l'a fait. Réservez cette expression à l'économie italienne, dont les taux d'accroissement ont été extraordinaires et dont l'industrie représente maintenant les deux tiers de l'industrie française. Il s'agit bien, là, d'une crise de croissance.

Je rappellerai brièvement quels sont les moteurs de l'expansion et pour quelles raisons il sera extrêmement difficile, à l'avenir, de tabler sur les mêmes facteurs.

Je n'insisterai par sur l'exportation, dont chacun a dit un mot, sinon pour dire qu'elle a été un peu trop concentrée vers les pays de cette Communauté économique européenne qui fut si violemment décriée, il y a quelques années à peine, par ceux qui n'étaient pas encore « les princes qui nous gouvernent ».

On peut penser que l'exportation ne constituera pas, à l'avenir, le même élément moteur et M. le ministre des finances en est, je crois, tout à fait convaincu.

Les investissements peuvent-ils prendre la relève ?

J'ai déjà parlé des investissements privés ; que dire des investissements publics ?

M. Ehrard vient d'évoquer les besoins immenses en investissements publics. Nous en sommes tous conscients. Mais il notait aussi que l'application du IV^e plan d'équipement est déjà quelque peu compromise.

J'en donnerai un exemple, car il est insuffisant de parler dans le vague et de proférer des accusations sans les étayer par des faits. Cet exemple sera celui d'E. D. F. : le financement de 1.500 millions de francs, prévu dans le cadre du F. D. E. S., ne tient pas compte des majorations de prix survenues au cours de l'année écoulée, et le blocage des tarifs décidé par le Gouvernement ne permettra pas d'assurer à cette entreprise nationale la part d'autofinancement qui lui est nécessaire.

Bien plus, comme M. Ehrard, je pense que, dans certains secteurs, le plan était quelque peu timide et que des modifications substantielles eussent dû intervenir de toute façon, en raison du retour massif d'Algérie de 700.000 de nos compatriotes.

Si les ventes à l'étranger et les investissements ne constituent plus des moteurs suffisants de l'expansion, il me faut analyser sommairement le facteur de la consommation.

Mais, dans ce domaine, on doit distinguer entre les éléments quantitatifs de la consommation et les éléments qualitatifs. M. le ministre des finances ne me démentira pas — en fait, il ne me dément jamais car mes propos lui paraissent fort raisonnables (*Sourires*) — lorsque je soulignerai que la consommation dite des ménages s'est beaucoup moins accrue en 1962 qu'on ne le pense communément. Si je suis bien informé — et j'attends un démenti — la commission des comptes de la nation

chiffre le taux de progression du revenu disponible par tête à 2,7 p. 100 pour 1962. Encore s'agit-il d'un pourcentage moyen qui laisse subsister de lourdes inégalités entre les catégories sociales et les régions.

Certes, dans ses perspective d'expansion le Gouvernement tient compte d'un fort accroissement de la consommation publique et il peut proclamer fièrement que le budget de l'Etat augmentera de plus de 11 p. 100 de 1963 à 1964.

Mais il importe d'apprécier si les dépenses improductives constituent un facteur suffisant et déterminant d'expansion.

L'autre jour, M. le ministre des finances s'est taillé un joli succès personnel en se référant à des événements, certainement douloureux, qui ont précédé la guerre de 1939. Mais enfin, le fait est là : 20 à 25 p. 100 de dépenses qui, sur le plan économique, ne sont pas directement productives, transitent dans le budget de l'Etat.

Pour M. Jacques Baumel, le problème est résolu. Ces dépenses, concernant notamment la force de frappe strictement nationale, et comprenant non seulement la production de l'uranium enrichi et des travaux de recherche, sur lesquels nous n'avons jamais boudé et qui ont été engagés avant que la V^e République fût instaurée, mais aussi la réalisation de vecteurs de fabrication fort coûteuse et d'une rentabilité économique certainement beaucoup moins grande, toutes ces dépenses improductives assureront à la fois la protection de notre territoire et la prospérité de l'industrie française à partir de 1970.

Serait-ce irrespectueux d'affirmer que les péroraisons de M. Jacques Baumel laissent un doute dans l'esprit ?

M. Henri Duvillard. Les vôtres aussi !

M. Pierre Abelin. Et Dieu sait qu'elles sont nombreuses car il fait de ces sujets l'essentiel de ses propos publics !

Il est bien évident qu'après huit années de conflit algérien l'économie française nécessitait quelques ménagements. L'investissement public réputé productif avait subi de sérieux retards. Si je suis bien informé — et M. le ministre des finances va, cette fois, pouvoir me démentir — les experts financiers qui dessinent les contours du V^e plan d'équipement estiment que tout bien pesé il serait valable, sur le plan économique, que 70 p. 100 de l'enveloppe fussent affectés à l'aménagement de la région parisienne.

Les rapporteurs U. N. R. des commissions compétentes soulignent avec éclat, et je dois dire avec courage — le qualificatif de « démagogique » étant réservé aux avis formulés par les membres de l'opposition (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) — l'insuffisance manifeste des crédits d'équipement civil dans les secteurs de leur compétence.

D'autre part, des crédits supplémentaires devront être probablement engagés au cours de l'exercice 1964 en ce qui concerne une aide accrue à l'agriculture, le rajustement des traitements publics — il me semble avoir entendu ce matin à la radio des déclarations qui allaient dans ce sens — et le financement de la sécurité sociale.

De nouveau, l'on parle de fiscalisation de la sécurité sociale. Or chacun sait que la lourdeur accrue des charges fiscales pèse sur le niveau des prix et ralentit pour une part l'investissement.

Dans ces conditions, comment ne serait-on pas inquiet de l'orientation prise délibérément par l'exécutif et des énormes dépenses militaires qu'il nous propose progressivement ?

Se décidera-t-on enfin à poser le problème dans son ensemble devant l'opinion publique ? Quelles sont nos priorités véritables ? Sur ce point nous attendons une réponse du ministre des finances et du Premier ministre. Pouvons-nous à la fois être nationalistes en matière de défense et libéraux dans le domaine douanier, nous proclamer européens et atlantiques et suivre une politique qui nous conduise inévitablement à compromettre ce qui a déjà été acquis dans le fonctionnement du Marché commun et à ne pas donner une suite positive aux négociations engagées par les Six avec les Etats-Unis d'Amérique ?

Je crains que les pénibles discussions relatives au Marché commun agricole, qui se dérouleraient beaucoup mieux si nous avions fait montre d'un esprit communautaire, ne nous fournissent le prétexte à des reculs dans d'autres secteurs, reculs motivés, en réalité, par nos difficultés internes. Je ne dis pas que c'est pour demain, mais cela risque d'être pour après-demain.

Je redoute aussi que M. Giscard d'Estaing, qui s'est montré quelque peu désobéissant à Genève en mai dernier, ne soit appelé à provoquer une rupture soudaine avec les négociateurs américains, au détriment de l'entente si nécessaire entre les Six. Nous sommes instruits par le précédent d'un *clash* — vous m'excuserez d'employer un mot anglais en cette circonstance — qui est survenu au mois de janvier 1963.

Pouvons-nous simultanément écarter une nouvelle dévaluation de la monnaie, rechercher la poursuite de l'expansion et enga-

ger des dépenses improductives si élevées que la hausse des prix devienne un phénomène irréversible ? L'inflation que nous déplorons est par elle-même significative.

J'admire notre ministre des finances mais, dans le même temps, il nous effraie un peu. Il en est toujours ainsi des enfants prodiges. (*Sourires.*) Sa compétence technique et l'habileté avec laquelle il nous présente un plan de stabilisation d'une portée limitée ne masquent pas à nos yeux les problèmes à moyen et à long terme qui se posent à nous et que nous considérons avec une inquiétude croissante.

Le Gouvernement pratique une médecine faite d'exhortations au malade et de potions calmantes. Il était le docteur tant mieux. Aujourd'hui, devant les manifestations apparentes du mal, il opère à doses homéopathiques tout en promettant puissance et prospérité au patient. Il reste à savoir ce que le patient pense du traitement.

La formule de la politique du revenu est séduisante. Elle suppose que la population connaisse la masse à répartir, accepte les priorités d'intérêt national fixées par les pouvoirs publics et discerne les voies dans lesquelles on l'engage. C'est une large adhésion populaire aux objectifs et aux méthodes qu'il faut obtenir : démocratie politique et démocratie économique et sociale sont également nécessaires. Pensez-vous que les conditions de succès soient parfaitement réunies ? Les mouvements sociaux qui se produisent actuellement et dont, sans doute, il ne faut pas exagérer l'importance, doivent vous inspirer les plus sérieuses préoccupations.

Faute de mériter l'accord du public, il vous faudra renoncer à une valable politique des revenus et soit pratiquer une forte réduction des dépenses publiques en limitant l'investissement productif, soit aggraver encore les charges fiscales et procéder à une nouvelle dévaluation du franc.

En juin dernier, le Gouvernement considérait que nos jugements étaient trop pessimistes. Quelques mois plus tard, comme l'a souligné M. Ehrard, il admettait implicitement que son optimisme n'était plus justifié. Les présentations sont modifiées, les problèmes demeurent fondamentalement les mêmes.

Dans le discours qu'il prononcera sans doute à la clôture de ce débat, M. le Premier ministre brocardera, avec un talent que je ne lui contesterai pas et qui a trouvé son expression la plus éclatante dans une réunion d'études récente à Beaulieu-sur-Mer, ceux qui n'acceptent pas sa politique avec la foi des catéchumènes. Qu'il nous fasse l'honneur de croire que notre sincérité est égale à la sienne. Nous ne sommes pas opposés à un plan de stabilisation qui fait suite à des mesures récentes visant à rétablir l'équilibre budgétaire, mais franchement, et sans esprit inutilement polémique, nous regrettons que le Gouvernement ait été aussi long à réagir devant des phénomènes aussi alarmants.

M. le ministre des finances nous a déclaré que tout citoyen de bonne foi ne trouverait pas son intérêt dans l'échec d'un plan de stabilisation. Nous en sommes d'accord. Laissez-moi vous dire que contrairement à ceux qui, avant 1958, prenaient ouvertement position contre le régime et contribuaient à renverser tous les gouvernements pour des motifs parfois futiles, nous n'avons jamais pratiqué la politique du pire.

M. Henri Duvillard. C'est votre parti qui a renversé le gouvernement de M. Guy Mollet.

M. Pierre Abelin. Je ne me souviens pas du tout avoir été de ceux qui ont renversé le gouvernement de M. Guy Mollet.

M. Henri Duvillard. Et pourtant c'est vrai.

M. Pierre Abelin. Je suis même sûr du contraire. Comme vous n'étiez pas député à l'époque, vous pourriez peut-être demander à ceux qui l'étaient si nous avons renversé en tant que députés du mouvement républicain populaire le gouvernement de M. Guy Mollet. Demandez-le, par exemple, à M. le ministre des finances ou mieux à M. le président de l'Assemblée nationale.

M. le président. Il est facile de se reporter au *Journal officiel* de l'époque !

M. Pierre Abelin. Je disais que nous ne pratiquons pas la politique du pire. Nous serons même disposés à voter des mesures impopulaires chaque fois qu'elles nous paraîtraient conformes à l'intérêt national.

Nous n'en sommes que plus libres pour nous opposer sans esprit de système à des dispositions antisociales telles que celles qui sont contenues dans les articles 67 et 70 de la loi de finances, pour dénoncer les conséquences économiques et financières d'une politique étrangère que nous considérons comme pleine d'illusions, pour regretter certains crédits de prestige peu justifiés sur le plan économique accordés à des Etats étrangers, même quand ce sont des Etats amis — il ne s'agit pas de tous les crédits, il s'agit de crédits présentant

un caractère somptuaire — pour critiquer la lourdeur d'un appareil administratif, voire policier, qui ne correspond pas à une France réduite maintenant à l'hexagone, et pour déplorer la façon sommaire dont notre population est associée aux grandes responsabilités nationales et qui ne trouve sa base que dans des critiques, adressées par une certaine propagande, au régime représentatif.

Nous ne sommes pas des Cassandre, sinon on en trouverait jusqu'aux plus hautes sphères de l'Etat et dans les bataillons serrés de la majorité.

Nous souhaitons, monsieur le ministre — car vous savez bien que, si nous formulons des observations sévères, vous avez personnellement ici beaucoup de sympathie et d'estime — que vous réalisiez vos prévisions actuelles. Dans le cas contraire, la stabilité ministérielle ne serait pas mieux assurée que celle des prix. Fâcheuse conjonction d'événements que nous serions les premiers à déplorer.

Honni soit qui mal y pense ! (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Paul Alduy. Je me placerai sur un terrain assez différent de celui sur lequel se trouvaient tout à l'heure nos collègues : sur celui des intentions ou, plus exactement, de la réalité des intentions.

Il y a, en effet, dans la loi de finances, une déclaration d'intention sur la poursuite de l'expansion dans la stabilité. Il s'y trouve également la plus importante réforme de la V^e République : celle qui, conjuguée avec la loi du 15 mars 1963 et avec la loi en cours d'examen à l'heure actuelle devant le Parlement, a trait aux transactions immobilières et à la construction.

A la vérité, ce qui nous intéresse au plus haut point, ce sont vos méthodes législatives et budgétaires, ainsi que les mécanismes plus ou moins secrets de votre action. Or de la nature de vos méthodes et de vos mécanismes d'action dépend, dans une très large mesure, l'efficacité du contrôle parlementaire et, par conséquent, l'exercice de la démocratie.

A cet égard, les textes apparaissent confus, souvent contradictoires. Les mécanismes sont parfois dangereux. C'est donc sur les moyens de votre politique plutôt que sur la projection mathématique du budget que je voudrais vous poser quelques questions.

Ma première observation vise l'extrême complexité des textes. C'est un principe fondamental commun à tous les peuples démocratiques que la loi doit être assez simple et suffisamment bien rédigée pour être intelligible à tous les citoyens et à plus forte raison à ceux qui la votent. Or je dois dire que nous sommes singulièrement déçus. A cet égard, l'article 3 de la loi de finances a été si souvent cité en commission qu'il mérite de l'être également devant l'Assemblée.

Il s'agit de notions nouvelles qui conduisent à préciser les caractéristiques des immeubles — je cite — « réputés destinés à être démolis ». Ces bâtiments sont ainsi qualifiés — je cite encore — « lorsque leur valeur intrinsèque, appréciée en fonction du coût de la construction au jour de la réalisation de la plus-value, et compte tenu de leur état de vétusté à la même date, est inférieure à un pourcentage du prix de cession ou de l'indemnité d'expropriation qui sera fixé par décret ou égard au rapport normal, constaté entre le prix d'acquisition des terrains et le coût des constructions nouvelles ».

C'est plutôt difficile à comprendre, n'est-ce pas ? Et ce n'est certes pas l'un des moindres paradoxes que de voir un des esprits les plus lucides et les plus brillants de notre temps couvrir de son autorité et de son prestige de pareils modèles de charabia ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et sur les bancs du groupe socialiste.)

En vérité, notre préoccupation dépasse de loin — vous le pensez bien — le souci de la forme. Ce qui est grave, c'est que la complexité et l'imperfection de la rédaction exigent la mise au point de nombreux textes.

Je passe sur les détails, mais l'exemple de la loi du 15 mars 1963 portant réforme de la fiscalité immobilière est particulièrement fâcheux puisque cette loi a été complétée par six décrets assez volumineux, lesquels ont été eux-mêmes interprétés par une instruction générale de cent soixante-quatorze pages comportant trois cent quatre-vingt-dix-neuf paragraphes, c'est-à-dire environ cent dix mille mots. Comme, malgré cela, vos services n'arrivaient pas à comprendre le texte, il a fallu prendre une nouvelle circulaire, celle du 11 septembre 1963 qui, d'ailleurs, je le reconnais volontiers, allège et se révèle un peu plus libérale que les textes précédents.

De telles méthodes, qui font le bonheur des cabinets d'experts, rendent très malaisée la tâche de votre administration locale et, surtout, elles valent de son contenu la notion même de citoyen-

neté, car le citoyen d'aujourd'hui ne connaît de la loi que l'interprétation éminemment variable — je ne dis pas suspecte — et pas toujours objective des bureaux. Le plus grave est sans doute qu'entre la volonté du législateur et son application il n'y a pour ainsi dire plus rien de commun.

Je viens de citer l'exemple très récent de la loi du 15 mars 1963, mais je pense que la même mésaventure surviendra aux articles 3 à 8 de la loi de finances. Des débats animés se dérouleront sans doute ici. Votre majorité votera un texte sans trop savoir quelles en sont les répercussions.

Il est vrai que rien ne vous empêchera, lorsque les textes s'avéreront sur certains points inapplicables, de faire entendre, par le jeu d'une simple circulaire, la voix séduisante j'allais dire clémente et libérale du prince. Et si malheureusement cet événement ne vient pas à se produire, il nous arrivera, à nous pauvres parlementaires, qui ignorons tout des milliers de mots interprétatifs de vos décrets et circulaires, de vous signaler poliment telle ou telle injustice. Votre administration se fera alors un devoir, que dis-je, un plaisir, de nous répondre avec la plus grande courtoisie que nous sommes mal venus de nous plaindre, puisque aussi bien nous avons voté la loi. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

J'ajouterai, dans le même ordre d'idées, que la même obscurité règne dans la présentation des documents budgétaires. Cela devient une habitude bien enracinée que de disperser des crédits destinés à une même action entre des chapitres différents. J'avais l'intention d'évoquer à ce sujet les crédits relatifs à la coopération ainsi que certains crédits relatifs à l'Algérie, mais il en a été abondamment parlé tout à l'heure ; je n'y reviens donc pas.

Je me bornerai à formuler une observation qui constituera aussi une question.

Nous sommes ici un certain nombre à imaginer que le hasard n'est pas seul responsable de cette complexité des textes et du désordre budgétaire. Ne pensez-vous pas qu'en éloignant chaque jour un peu plus le citoyen du Parlement et le législatif de l'exécutif, le risque est grand de voir peu à peu s'effriter la notion même de République ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je pense, monsieur le ministre, que vous ne serez certainement pas embarrassé pour répondre, puisque tout récemment vous affirmiez — dans un texte que nous avons tous reçu — votre confiance dans la République ainsi que dans son libéralisme qui constitue, selon votre propre expression — vous voyez que j'ai de bons auteurs (Sourires) — « une sauvegarde pour l'irréductibilité de la conscience et de la pensée ».

Alors, dans cette recherche des intentions, plus passionnante encore que celle des chiffres, je me suis efforcé, en dépit de la confusion de l'écriture, de vérifier si les mesures proposées assurent la sauvegarde de l'expansion, comme vous en avez vous-même affirmé le désir.

Je citerai d'abord quelques exemples divers avant d'aborder la réforme fiscale immobilière. Je note très rapidement une multitude d'apparentes contradictions entre des dispositions relatives pourtant au même objet.

Vous subventionnez avec raison les chantiers navals qui construisent en majorité des navires étrangers, mais vous ne subventionnez pas certaines compagnies de navigation, si bien que, dans quelque temps, ce sont des compagnies étrangères qui assureront, à travers la Méditerranée, le trafic entre les ports du Midi de la France et l'Afrique du Nord.

Vous affirmez vouloir à juste titre développer les relations culturelles de la France avec les pays étrangers, mais, dans le même temps, vous diminuez en valeur absolue les crédits relatifs à ces relations culturelles.

Vous voulez favoriser le développement du tourisme, mais vous supprimez la détaxe sur l'essence, qui constituait un encouragement aux étrangers à venir séjourner ou à prolonger leur séjour dans un des pays les plus chers du monde.

Dans le domaine très vaste de l'agriculture, beaucoup d'observations du même ordre pourraient être formulées.

Mais je reviens à la réforme essentielle de l'actuelle loi de finances, celle qui autorise la taxation des plus-values immobilières.

Il importe avant tout de lever une équivoque. Lorsque mes collègues et moi avons demandé en commission la disjonction des articles relatifs à l'imposition des plus-values, cela n'impliquait en aucune manière que nous fussions favorables à la spéculation foncière. J'ai moi-même à cette tribune, dès le 13 octobre 1961, provoqué un débat sur ce sujet et je suis convaincu que sur tous les bancs de cette Assemblée il y a unanimité : nous sommes tous violemment hostiles à l'un des scandales les plus grands de notre temps.

Mais les propositions du Gouvernement sont à la fois injustes et inefficaces et, dans certains cas, insuffisantes et dangereuses.

Elles sont injustes parce qu'elles frappent sans distinction celui qui vend une parcelle de son patrimoine hérité de sa famille ou cède un petit morceau de terrain conservé pour des jours meilleurs. Ceux-là sont frappés de la même manière que le spéculateur paténié; autrement dit on sanctionne identiquement le spéculateur et le citoyen honnête.

En fait, la loi est également inefficace. Elle n'empêchera jamais le spéculateur d'incorporer dans le prix de vente une nouvelle majoration destinée à le prémunir contre le manque à gagner de la taxation. Elle favorisera en outre la pratique des dessous de table qui, dans certains pays étrangers, atteignent des taux extrêmement élevés.

Si le Gouvernement avait désiré combattre réellement la spéculation il eût, d'une part, réformé la procédure d'expropriation qui aujourd'hui se montre incapable de freiner la hausse des prix (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) et il eût, d'autre part, accordé aux communes un droit de préemption très large sur tous les terrains situés en bordure du périmètre d'urbanisme en donnant aux communes les moyens financiers de constituer des réserves foncières. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il eut fallu, en d'autres termes, et nous voudrions être en cela constructifs, généraliser la pratique des zones d'aménagement différé — les Z. A. D. — en permettant au fonds d'aménagement foncier, non pas de prêter aux communes pour deux ans, mais au moins pour une période de dix ans. C'est dans des pratiques de cet ordre que réside le secret de l'extraordinaire expansion des villes allemandes depuis la guerre.

Or, actuellement, en France nous nous heurtons à un véritable refus, presque systématique, du fonds national d'aménagement foncier et urbain toutes les fois que nous demandons la prolongation d'un délai en ce qui concerne un prêt consenti à une commune.

Quant à la taxe d'équipement de l'article 8, vous savez qu'elle n'est pas en mesure de permettre de créer des réserves foncières. C'est dire que là aussi il y a contradiction entre les affirmations gouvernementales et la réalité. La loi distingue entre le sort dévolu aux animaux nuisibles et celui qui est réservé aux animaux utiles. Votre fiscalité est beaucoup plus sévère pour les êtres humains.

Cette attitude est d'autant plus étrange que même les législations étrangères qui assimilent à un revenu les plus-values foncières s'efforcent de distinguer le spéculateur de celui qui ne l'est pas et définissent l'intention de spéculer par la durée de possession. Et c'est vous-même, monsieur le ministre, par le canal d'une étude menée dans vos services, qui nous l'avez appris.

Aux Etats-Unis sont imposables comme des revenus ordinaires les gains réalisés au cours d'une période de possession inférieure à six mois. En Allemagne, au Luxembourg, en Autriche, le délai est porté à deux ans. En Suisse, dans le canton de Vaud, l'impôt est spécial et dégressif entre la période comprise entre deux ans et dix ans de possession.

Au regard de l'étranger, la loi française apparaît donc beaucoup plus sévère puisqu'elle frappe sans limitation de temps, n'autorisant le forfait à 30 p. 100 qu'au-delà de 1950.

Cette loi injuste, peu efficace, s'affirme donc dangereuse car elle tend à bloquer le marché immobilier et, par voie de conséquence, la construction; et ce, malgré les importantes atténuations que la commission a apportées au texte gouvernemental en faveur des petits contribuables.

Il n'est donc pas possible de reconnaître au texte proposé un caractère moralisateur. S'il en était différemment, on ne voit pas pourquoi ne seraient pas frappées par l'impôt sur le revenu les plus-values réalisées sur les valeurs mobilières.

Il s'agit donc simplement d'un texte fiscal destiné essentiellement à remplir les caisses de l'Etat. Mais encore une fois, un hiatus apparaît entre les intentions affirmées de favoriser la construction et le résultat positif d'une politique qui consiste à l'entraver. Par le jeu combiné de la loi du 15 mars dernier, de celle en discussion sur la construction et des articles 3 à 8 de la loi de finances, c'est à une augmentation nouvelle d'au moins 10 p. 100 du prix des logements qu'il faut d'ores et déjà nous attendre.

Ne pensez-vous pas que le moment est singulièrement mal choisi pour déclencher de telles hausses, alors que l'industrie du bâtiment doit faire face à des poussées de prix considérables dans tous les secteurs et à des insuffisances graves de main-d'œuvre en qualité et en quantité? C'est vouloir rendre impossible la tâche du ministre de la construction.

Or, de toute évidence, le logement est la condition première du bien-être ou du mieux-être.

Parvenu à ce stade du raisonnement, une toute récente déclaration de M. le Premier ministre m'est revenue en mémoire. M. Pompidou a, en effet, déclaré le 14 septembre dernier, à un envoyé spécial de *Paris-Match*: « Je ne crois pas que l'objet

principal de ce régime et de l'action du général de Gaulle soit d'apporter la prospérité aux Français. Le premier objet, à mon avis, a été de leur rendre la dignité ».

Dois-je alors conclure que la poursuite de l'expansion dans la stabilité n'est pas l'objectif prioritaire du Gouvernement, comme tendrait à le faire croire l'exposé des motifs de la loi de finances? Est-ce alors la quête de la dignité?

Que l'on se rassure! Je ne pousserai pas la cruauté jusqu'à rechercher dans quelles conditions est assurée aujourd'hui la dignité des Français. Ce ne serait pas très élégant!

Je n'oserais même pas tenter de découvrir pour quelles raisons les crédits du ministère des rapatriés ont été fortement diminués et pour quelles raisons rien n'est prévu pour indemniser les Français d'Algérie, y compris les derniers qui ont fait confiance aux accord d'Evian, et qui vont revenir dans quelques jours par milliers. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Je ne demanderai pas non plus par suite de quel oubli, une fois de plus, sont remises en cause les promesses faites aux anciens combattants. Si le budget était marqué du sceau de l'austérité, les anciens combattants seraient les premiers à renoncer à leurs droits. Mais lorsqu'on leur en parle, ils considèrent ce que l'on donne à Ben Bella et à quelques autres.

Sont-ils alors dignes de la France ces cortèges d'anciens poilus, de mutilés, de grands infirmes qui en sont réduits à devoir manifester dans la rue et ce, pour quelques dizaines de millions de francs? Est-ce digne du Gouvernement de renvoyer à des lendemains incertains l'amélioration de la condition des vieux et de retarder, pour réaliser quelques minimes économies, l'application pourtant formellement promise et revendiquée sur tous les bancs de l'Assemblée du plan Laroque?

Il serait malséant d'appuyer sur un thème trop facile. La politique financière et économique du Gouvernement apparaît confuse dans sa présentation, contradictoire ou incertaine dans ses objectifs. La question n'est même plus de savoir qui gouverne, mais bien au contraire de définir quels sont les mécanismes qui régissent en fait les activités du pouvoir.

Il devient clair qu'à la faveur de la mise en tutelle du Parlement, certaines équipes qui appartiennent à la fois au milieu des affaires, à celui de la technique et à l'administration des finances, ou y ont appartenu, ont pris en mains les leviers de commande. Et c'est dans cette volonté de puissance d'un petit nombre de personnages apparemment peu responsables et fort peu connus du public que se trouve le fil d'Ariane qui conduit à expliquer l'inexplicable. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Une petite phrase passée inaperçue à la page 27 du rapport économique et financier de M. le ministre des finances a, à cet égard, une très large valeur d'enseignement. Il y est écrit textuellement: « Il sera mis en œuvre un mécanisme permettant à l'Etat de mieux contrôler l'engagement des dépenses publiques en matière d'équipement et de travaux, en fonction des secteurs d'activité, des zones géographiques et des dates d'engagement des dépenses ».

Ce mécanisme, qui n'est autre qu'un nouveau rouage de la machine de la rue de Rivoli, a en effet déjà un certain nombre de fonctions connues.

En particulier, il contrôle tous les ministères et il substitue son universelle autorité à celle de chaque catégorie de fonctionnaires spécialisés. A titre d'exemple, toutes les opérations scolaires déjà approuvées par le ministère de l'éducation nationale sont suspendues pour cause de nouvel examen par les soins du ministère des finances. On aboutit ainsi à la négation de la compétence et de la responsabilité technique.

Dans le même temps, sous le prétexte d'assurer on ne sait trop quel équilibre économique par régions ou entre régions, ce même mécanisme dicte le choix des actions économiques dans le temps et dans l'espace. On neutralise ainsi tous les vrais responsables, je veux dire les élus de la nation, les élus des collectivités départementales et locales.

Sous prétexte de régionaliser, on centralise à l'extrême, puisque désormais les actions importantes, celles qui commandent l'avenir d'une région, d'un département, d'une ville, dépendront d'une manière absolue d'une autorité que nous ne connaissons pas et dont nous ne savons même pas à quelles normes économiques et financières elle prétend obéir.

En vérité, la voie est déjà largement tracée en matière d'aménagement du territoire. Une opération aussi importante, aussi prestigieuse et aussi utile que celle qui tend à créer une nouvelle Floride sur les côtes du Languedoc et du Roussillon a pu être lancée et programmée sans qu'aucun élu local ou aucun élu régional n'ait été consulté. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Je peux dire pourtant qu'ils auraient été certainement favorables au projet.

Combien de comités, de mécanismes dits de centralisation ou de coordination agissent déjà sous des formes diverses et pratiquement anonymes dans tous les secteurs de la vie écono-

mique ! Leur action se superpose à celle de l'administration traditionnelle ou la contrecarre et le rôle des ministres — je m'en excuse auprès d'eux — tend à s'amenuiser. Je parle des ministres techniques, bien sûr. Cette action s'inspire d'une certaine conception du monde qui réduit les données humaines à des formules théoriques fort éloignées de la réalité, à des équations que l'on résout par le jeu de la mécanographie, comme c'est déjà le cas pour les mouvements de personnel dans quelques ministères. Et si, d'aventure, certaines initiatives secondent un peu trop les intérêts des grands groupes financiers, c'est, j'en suis sûr, un simple effet du hasard !...

La vérité, à nos yeux, d'une extrême gravité, est que de telles pratiques nous acheminent à grands pas vers un régime de féodalités technologiques, incompatible avec la notion même de la République. C'est aussi la négation de l'Etat. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

J'en ai terminé. Je vous demande, monsieur le ministre des finances, de ne pas considérer ces propos comme une sorte de critique systématique. (Sourires sur quelques bancs de l'U. N. R. - U. D. T.) Ils ne sont en réalité que l'expression d'une immense inquiétude — et je n'ai pas envie de sourire en proférant un tel jugement — qui gagne un très grand nombre de nos collègues et de larges couches de l'opinion publique.

Il faut, si dur qu'en soit le prix, assurer l'équilibre entre l'autorité et la démocratie.

Aujourd'hui, nous avons peu de démocratie et nous savons de moins en moins où réside l'autorité. L'autorité apparaît chaque jour plus fractionnée, moins responsable, plus contestée et moins humaine.

Monsieur le ministre des finances, nous serions extrêmement heureux que vous fassiez effort pour dissiper nos inquiétudes relatives à cette évolution pernicieuse de l'Etat. Vous êtes au centre de ce moment d'histoire, comme Guizot l'était lui-même pour la monarchie de juillet, Guizot, si attentif au pays légal de l'époque et si peu au pays réel.

Je suis convaincu qu'à la différence de Guizot vous saurez éviter la « révolution du mépris ». (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Waldeck Rochet pour vingt-cinq minutes. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Waldeck Rochet. Mesdames, messieurs, on a dit à juste titre que le budget de l'Etat est le miroir de la politique du Gouvernement. C'est pourquoi le projet de budget qui nous est soumis comporte l'approbation du plan dit « de stabilisation » du Gouvernement ainsi que de sa politique dans tous les domaines.

En ce qui concerne la situation économique, nous noterons tout d'abord que le langage tenu aujourd'hui par les hommes du pouvoir n'est pas le même que celui d'hier.

Il y a exactement un an, lors du dernier référendum, le général de Gaulle affirmait : « Nous n'avons jamais connu pareille prospérité ; les caisses sont pleines ». Aujourd'hui, le Premier ministre, M. Pompidou, déclare : « L'objet principal de ce régime et de l'action du général de Gaulle n'est pas d'apporter la prospérité, mais la dignité ».

Il est vrai que, si, en 1962, il s'agissait d'obtenir des « oui » par des promesses démagogiques, il s'agit aujourd'hui d'imposer de nouveaux sacrifices à la masse des travailleurs ; ce qui explique le changement de ton.

Il apparaît en effet clairement que le plan dit « de stabilisation » vanté par M. Giscard d'Estaing, c'est de bloquer, dans toute la mesure du possible, les salaires et les traitements, afin de préserver les profits capitalistes et de réserver une part toujours plus grande des ressources de l'Etat pour la force de frappe atomique. (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

C'est ainsi que pour les personnels de la fonction publique, le projet de budget qui nous est soumis écarte, pour 1964, toute revalorisation de traitements supérieure à 0,75 p. 100 par trimestre, ce qui ne correspond aucunement à la montée des prix et au retard de leurs rémunérations par rapport à celles du secteur privé.

Mais c'est peut-être l'exemple des cheminots qui souligne le mieux la volonté du Gouvernement de s'opposer à toute revalorisation des salaires, y compris des salaires anormalement bas. Et, là encore, comment ne pas constater le divorce profond qui existe entre les paroles et les actes des tenants du gaullisme ?

En effet, lorsque M. Pompidou présentait son premier ministère en avril 1962, il promit formellement d'améliorer la situation des catégories de travailleurs les plus défavorisées. Il déclara notamment : « Il convient en premier lieu d'assurer aux travailleurs une participation réelle, et je dirai prioritaire, à l'augmentation du produit national. Il faut ensuite faire le recen-

sement exact et scrupuleux des catégories sacrifiées en faveur desquelles s'impose un effort particulier et sélectif ».

Or, les cheminots figurent incontestablement au premier rang des catégories défavorisées puisque 150.000 d'entre eux touchent moins de 60.000 anciens francs par mois, alors que la productivité du travail à la S. N. C. F. a augmenté de 160 p. 100 entre 1938 et 1962.

Nous posons la question : pourquoi le Gouvernement refuse-t-il aujourd'hui de faire droit aux modestes revendications des cheminots ? Pourquoi les oblige-t-il à recourir à la grève pour faire aboutir des demandes que tout le monde reconnaît pleinement légitimes ?

C'est le journal gaulliste *La Nation* qui répond à cette question quand il écrit : « Toute satisfaction obtenue dans un secteur est presque aussitôt réclamée dans les autres. Il faut éviter la cascade ».

En d'autres termes, selon le journal gaulliste, il faut bloquer tous les salaires, y compris ceux des catégories de travailleurs les plus défavorisées. Après cela, les dirigeants de l'U. N. R. pourront toujours parler de leur politique sociale ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

J'ajoute que le plan d'austérité du Gouvernement n'est pas seulement dirigé contre les salariés, mais aussi contre les paysans, en ce sens qu'il tend à maintenir les prix des produits agricoles à la production au-dessous des prix des produits industriels, à seule fin de ménager les privilèges des monopoles de l'industrie.

Pour tenter de justifier cette politique antisociale, M. Pompidou cherche à accréditer l'opinion que l'inflation et la hausse des prix proviendraient d'un excès de la consommation des masses et des augmentations de salaires arrachées par les travailleurs avant les vacances.

Mais un tel argument ne pourrait être avancé que si, au cours des dernières années, les salaires avaient augmenté plus vite que la production et les prix. Or chacun sait qu'il n'en est rien. En effet, d'après les chiffres officiels eux-mêmes — chiffres qui appellent d'ailleurs de sérieuses réserves — le coût de la vie a augmenté de près de 30 p. 100 en cinq ans. Or, étant donné que les salaires ont progressé dans des proportions plus faibles, leur pouvoir d'achat actuel reste en moyenne inférieur à celui de 1957 malgré une augmentation de la production évaluée officiellement à 30 p. 100 pour les cinq ans.

C'est ainsi que pour les ouvriers mariés et ayant de deux à cinq enfants à charge, la perte de pouvoir d'achat par rapport à 1957 s'établit à 5,5 p. 100. Par conséquent, c'est une imposture de prétendre qu'il y a inflation parce que les travailleurs consomment trop. A la vérité, il faut chercher la cause réelle de l'inflation avant tout dans l'accroissement des dépenses improductives, en premier lieu les dépenses militaires avec la force de frappe atomique.

C'est ainsi que, malgré la fin de la guerre d'Algérie, qui aurait dû se traduire par des économies importantes, les dépenses militaires atteignent officiellement dans le projet de budget pour 1964, près de 2.000 milliards d'anciens francs, soit une augmentation de 133 milliards d'anciens francs, ou près de 7 p. 100. En fait, la progression sera sensiblement plus forte parce que les dépenses militaires sont en partie camouflées dans des budgets civils, comme ceux des diverses branches de la recherche, qui sont utilisés aux deux tiers au profit de la force de frappe.

Pour 1964, on peut donc évaluer au bas mot à 2.500 milliards d'anciens francs le montant réel des dépenses militaires, soit 29 p. 100 des dépenses totales du budget général.

Et c'est pour couvrir ces dépenses improductives que le Gouvernement n'accorde que des crédits notoirement insuffisants pour l'éducation nationale, la construction de logements, la santé publique, en bref pour les investissements productifs, notamment les investissements sociaux et culturels.

Quant au fardeau écrasant que présentent ces dépenses improductives, ce sont encore les masses travailleuses qui le supportent car, sous le pouvoir gaulliste, le budget n'est pas seulement le moyen de financer les dépenses de l'Etat mais il est aussi l'instrument destiné à faire payer les travailleurs pour subventionner sous différentes formes les grandes sociétés capitalistes. C'est ce que révèle, par exemple, l'analyse des recettes fiscales prévues dans le projet de budget qui nous est présenté.

D'après les évaluations et selon leur classement économique, le montant global des impôts indirects s'élèvera en 1964 à 5.487 milliards d'anciens francs, soit 68 p. 100 du total des recettes fiscales de l'Etat.

Parmi les impôts indirects à grand rendement, il y a notamment les taxes sur le chiffre d'affaires ainsi que les taxes sur la viande, le vin, le pain, le sucre et autres produits de première nécessité. Or tout le monde sait que ces impôts, qui s'intègrent automatiquement dans les prix de vente, constituent un facteur essentiel de vie chère. C'est dire que si le Gou-

vernement voulait réellement baisser le coût de la vie comme il le prétend, il aurait un bon moyen à sa portée, supprimer ou tout au moins réduire sérieusement les taxes sur le chiffre d'affaires et spécialement les taxes frappant les denrées de première nécessité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mais au lieu de s'engager dans cette voie, il nous présente un budget qui prévoit que le montant des impôts indirects augmentera de 578 milliards d'anciens francs par rapport aux évaluations de 1963. Quant aux 2.300 milliards d'anciens francs d'impôts directs, il convient de préciser que l'impôt sur le revenu proprement dit, dont la base d'imposition est constituée à concurrence de 62 p. 100 par les traitements et les salaires, est évalué à 1.200 milliards, soit une augmentation de 29,6 p. 100 par rapport à 1963, alors que l'impôt sur les sociétés n'est évalué qu'à 672 milliards d'anciens francs, soit une augmentation de 5 p. 100 seulement.

C'est dire que la part des charges fiscales que supportent les sociétés capitalistes et les privilégiés de la fortune est infime par rapport à la masse énorme des 6.100 milliards d'impôts directs et indirects que paient les masses travailleuses.

Non seulement le Gouvernement exempte les sociétés capitalistes de l'impôt qu'elles devraient payer, mais il accorde aux plus importantes d'entre-elles de véritables cadeaux sous forme de crédit à bon marché, de subventions ou encore de commandes de l'Etat leur permettant de réaliser des bénéfices scandaleux. C'est le cas, en particulier, des grands trusts de l'industrie directement intéressés à la réalisation de l'armement atomique comme Péchiney, Dassault, Saint-Gobain, Schneider, Rateau, Kuhlmann, Hispano-Suiza, Bâticoop ou encore les grandes banques d'affaires comme la Banque de Paris et des Pays-Bas et la banque Rothschild.

Or à qui ferait-on croire que l'intérêt du pays exige que le niveau de vie des travailleurs et du peuple soit sacrifié aux privilèges de ces grands monopoles et aux exigences d'une politique extérieure aventurière et de guerre froide qu'ils inspirent ?

Dans l'un de ses discours devant les députés U. N. R., M. Pompidou, qui supporte assez mal les critiques de l'opposition, a présenté l'ensemble des opposants à la politique gaulliste comme une conjuration intérieure et extérieure. Mais alors nous posons la question : sous le pouvoir gaulliste faudra-t-il désormais approuver obligatoirement la politique de la banque Rothschild et de ses préposés au pouvoir pour être considérés comme des Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Il est à peine besoin de dire que nous ne sommes nullement disposés à nous incliner devant une telle prétention. Nous croyons, en effet, que l'intérêt du pays exige un changement complet de politique dans tous les domaines.

Dans le domaine économique et social, nous voulons que l'augmentation de la production qui résulte du progrès technique et de l'accroissement de la productivité du travail permette tout à la fois de développer l'économie nationale sur des bases saines et de promouvoir le progrès social. Pour cela, il faut que les grands trusts des principales branches de l'industrie cessent d'exercer leur pression sans limite sur l'économie du pays et sur le Gouvernement lui-même.

C'est pourquoi, avec la démocratisation du secteur nationalisé, nous proposons la nationalisation des grands monopoles, de la sidérurgie, de l'industrie chimique, de l'industrie atomique, ainsi que des grandes compagnies de navigation, des grandes banques d'affaires et des compagnies d'assurances.

De même, pour améliorer la condition ouvrière et relever le niveau de vie des salariés, nous réclamons notamment : premièrement, le relèvement des salaires, traitements et retraites, ainsi que la suppression des ahâttements de zone ; deuxièmement, le retour à la semaine de quarante heures sans diminution de salaire ; troisièmement, le vote d'une loi généralisant les quatre semaines de congés payés et les cinq semaines pour les jeunes ; quatrièmement, la majoration des pensions et allocations de vieillesse, avec la garantie immédiate d'un minimum de 20.000 anciens francs par mois pour les personnes âgées économiquement faibles, et l'abaissement de l'âge de la retraite normale de soixante-cinq ans à soixante ans ; cinquièmement, l'abrogation de la loi anti-grève, le respect du droit de grève, l'extension des droits des comités d'entreprise et la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise.

Je rappelle que, pour l'ensemble de ces réformes, le groupe communiste a élaboré et déposé des propositions de loi concrètes.

Dans le domaine financier et budgétaire, nous considérons qu'il faut mettre un terme au scandale qui consiste à écraser les masses laborieuses d'impôts de consommation toujours plus lourds afin de dégrever les capitalistes et de leur faire des cadeaux. C'est pourquoi notre groupe propose une réforme profonde du système des impôts, basée sur la réduction massive

des impôts indirects et sur une juste imposition des sociétés capitalistes et des privilégiés de la fortune.

Enfin, nous soutenons les revendications légitimes des producteurs agricoles qui luttent contre le décalage entre les prix agricoles à la production et les prix des produits industriels. Nous réclamons, en particulier, des mesures d'aide en faveur des exploitations familiales agricoles ainsi que l'indemnisation en cas de calamités agricoles.

Outre ces réformes sociales, il est encore deux autres problèmes à la solution desquels nous attachons une particulière importance : celui de l'enseignement public et celui du logement.

En ce qui concerne l'enseignement, en dépit des affirmations de M. Fouchet, ministre de l'éducation nationale, la rentrée scolaire s'est effectuée dans des conditions très difficiles, pour ne pas dire désastreuses, tout au moins dans un certain nombre de cas. M. Fouchet a prétendu à la télévision que le Gouvernement a fait un effort prodigieux en faveur de l'école, mais il suffit de consulter les fascicules budgétaires relatifs à l'éducation nationale pour constater le contraire. C'est ainsi que les subventions d'équipement accordées aux établissements d'enseignement élémentaire et maternel sont, en autorisations de programme, réduites de 481 millions de francs en 1963 à 355.600.000 francs pour 1964, soit une amputation de 95 millions de francs, alors que tout le monde sait qu'il manque de nombreuses écoles, y compris des écoles maternelles.

Dans l'enseignement secondaire, les insuffisances, les improvisations, les incohérences et la pagaille sont plus grandes encore.

En fait, qu'il s'agisse des classes élémentaires du second degré, de l'enseignement technique ou de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, c'est partout la même pénurie de maîtres et de locaux, avec des classes surchargées et, au moment où il refuse les crédits nécessaires pour construire les écoles qui font défaut et pour former des maîtres qualifiés, le Gouvernement attribue à l'enseignement confessionnel un supplément de 20 milliards d'anciens francs s'ajoutant aux 50 milliards accordés l'an dernier et reconduits.

Avec le comité national d'action laïque, nous croyons que l'intérêt du pays exige une tout autre politique scolaire, afin d'assurer l'avenir de la jeunesse. Nous considérons que des mesures doivent être prises qui permettent à tous les élèves des différents degrés de l'enseignement de recevoir l'instruction qui leur est due grâce à la démocratisation de l'enseignement.

Cela exige des crédits suffisants pour financer en temps opportun les projets de constructions scolaires des municipalités, pour former le plus grand nombre de maîtres et de professeurs qualifiés, pour assurer la gratuité effective de l'enseignement à tous les degrés en attribuant des allocations d'études à tous les étudiants qui en ont besoin, pour revaloriser enfin la fonction enseignante.

A l'heure actuelle, dans l'enseignement supérieur, on compte seulement 5 à 6 p. 100 de fils d'ouvriers et 3 p. 100 de fils de paysans. Cet état de choses est à notre avis inadmissible. Il faut démocratiser l'enseignement.

M. Jean-Yves Chapalain. C'est l'objet du plan Fouchet !

M. Waldeck Rochet. En ce qui concerne le logement, la situation est peut-être plus dramatique encore.

Dans les grandes agglomérations, comme la région parisienne, des centaines de milliers de jeunes ménages et de mal-logés ont déposé des demandes de logement, mais attendent en vain depuis de longues années. C'est ainsi que la seule ville d'Aubervilliers compte 9.000 demandes en retard.

On a calculé que, pour résoudre la crise du logement, il faudrait construire sur l'ensemble du pays au moins 500.000 logements par an pendant vingt ans. Or nous sommes loin de compte. La construction d'H. L. M. qui intéresse tout particulièrement les familles de travailleurs aux revenus modestes n'atteint pas 80.000 logements par an. Elle a baissé de 5 à 6 p. 100 depuis 1959.

Nous en sommes là, parce que le Gouvernement refuse les crédits nécessaires aux offices publics d'H. L. M., alors que, pour les 500.000 logements à construire chaque année, il faudrait dégager des crédits à long terme et sans intérêt afin de réaliser au moins 250.000 H. L. M. à des prix de loyers raisonnables.

Pour tenter de justifier sa politique antisociale le Gouvernement proclame qu'il est impossible de tout faire à la fois, qu'il faut choisir, qu'il faut établir des priorités.

C'est vrai. Nous sommes placés devant un choix. Malheureusement, le pouvoir a choisi les bombes atomiques contre les écoles, les logements et les hôpitaux. M. Pompidou a dit à ce propos que la dignité devait prendre le pas sur la prospérité. Nous ne voyons vraiment pas en quoi il serait plus digne d'accumuler des bombes que de construire des écoles et des logements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe*

communiste.) Nous croyons, au contraire, que pour la prospérité comme pour la dignité de la France il est préférable de réserver les ressources de la nation à des investissements productifs, y compris l'industrie atomique à des fins pacifiques.

M. Pompidou a aussi avancé l'idée que les dépenses pour la construction d'écoles, de routes, de canaux étaient tout autant improductives que les dépenses militaires et n'ajoutaient rien aux biens de consommation. On nous permettra d'être d'un avis totalement opposé car enfin comment peut-on comparer les dépenses nécessaires à l'instruction de la jeunesse dont dépend l'avenir de la France avec la production de bombes destinées à détruire ?

M. Pierre Marquand-Gairard. Elles servent à la protéger !

M. Waldeck Rochet. Le pouvoir gaulliste nous présente, il est vrai, sa force de frappe comme l'instrument de la grandeur, de l'indépendance française ou comme un moyen de protection.

M. André Voisin. Evidemment !

M. Waldeck Rochet. Eh bien ! nous croyons qu'il s'agit, au contraire, d'une entreprise aussi dangereuse pour la paix et la sécurité française que ruineuse pour le pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Au lieu de garantir la sécurité, la force de frappe ne peut que favoriser dangereusement la dissémination des armes atomiques dans le monde et, en cas de conflit, attirer sur la France des représailles qui signifieraient son anéantissement.

En réalité, pour la France comme pour tous les autres pays, le seul chemin qui puisse garantir la sécurité, la protection contre le risque de guerre atomique, c'est celui qui mène au désarmement général. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. — Interruptions sur les bancs des républicains indépendants.)

M. Marcel Hoffer. Comme la Belgique en 1939 !

M. Waldeck Rochet. Or, au moment où plus de cent pays ont signé le traité sur l'arrêt des essais nucléaires, nous pensons que l'intérêt de la France serait de s'associer, elle aussi, à ce traité afin de contribuer à créer des conditions qui permettent d'aller plus loin vers l'interdiction et la destruction de toutes les armes nucléaires dans le monde, vers le désarmement général sous contrôle international. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. — Interruptions sur les bancs des républicains indépendants.)

Malheureusement pour notre pays, le pouvoir a pris un autre chemin, celui, ruineux et dangereux, de la course aux armements nucléaires. Cependant, le Gouvernement ne peut pas ignorer que sa politique provoque un mécontentement croissant des masses populaires ainsi qu'en a témoigné d'ailleurs l'accueil très réservé que le général de Gaulle a reçu des populations du Sud-Est.

Le pouvoir ne peut pas ignorer que l'opposition démocratique se développe et que grandit chez les travailleurs la volonté d'en finir avec le système du pouvoir personnel et d'imposer une autre politique orientée vers la satisfaction des besoins du peuple, vers le progrès social et vers la paix.

En réalité, le pouvoir compte encore sur un atout essentiel pour perpétuer son règne, la désunion des forces démocratiques, mais l'union de tous les démocrates est en train de frayer son chemin. Dans cette enceinte et au-delà, tous les républicains hostiles au pouvoir personnel auront le souci de s'unir, sans exclusive, sur un programme commun de paix et de démocratie. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Duffaut, pour vingt minutes. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Henri Duffaut. Jeudi dernier, j'ai vivement apprécié la forme brillante du discours de M. le ministre des finances. Je regrette de ne pas en avoir apprécié le fond à un degré égal.

Vous comprendrez donc que je revienne sur ce qu'il a dit et sur ce qu'il n'a pas dit et sur ce rappel de l'hypothèse budgétaire telle qu'il l'avait définie au début de l'année 1963.

Il y a en effet moins d'un an, un jour comme celui-ci, s'ouvrirait la discussion de la loi de finances. A cette occasion, nous avons entendu des paroles réconfortantes. Certes, nous savions déjà que les caisses étaient pleines, que l'année 1963 serait « l'année sociale » et nous devions en avoir une éclatante confirmation, quelques semaines plus tard, avec la grève des mineurs et la perte de près de cinq millions de journées de travail.

Nous apprenions aussi, avec une non moins évidente satisfaction, d'autres bonnes nouvelles : le problème de l'équilibre des finances publiques était dans une large mesure résolu, bien entendu sans impôts nouveaux, la trésorerie ne donnait

aucun souci, les prévisions économiques, la balance du commerce extérieur, la balance des comptes autorisaient les plus larges espérances. Les prix eux-mêmes, après une hausse un peu vive au cours des mois précédents, allaient se stabiliser. Le Gouvernement en était à ce point persuadé que ses prévisions budgétaires étaient établies en fonction d'une hausse de 2 p. 100 en 1963 par rapport à 1962.

Le problème du logement, enfin, allait être résolu. « Nous avons décidé de franchir une nouvelle étape, déclarait M. le Premier ministre, et nous atteindrons avant la fin du IV^e plan un total supérieur à 350.000 logements. Je ne sais si ce sera 370.000, 380.000 ou 400.000. Ce dont je suis sûr, c'est que nous en ferons au moins 370.000. »

Ces certitudes étaient encourageantes. Elles l'étaient d'autant plus qu'avec sa franchise coutumière le Gouvernement n'avait pas hésité à nous signaler l'ombre obscurcissant ce lumineux tableau. Cette ombre était le sous-emploi. Mais le mal était prévu et connu. Toutes les dispositions utiles avaient été prises pour le prévenir.

Le 14 décembre dernier, devant la commission des finances, vous observiez, monsieur le ministre, que « dans un très proche avenir, nous pourrions nous trouver placés dans une situation différente de celle de l'expansion, que devant cet essoufflement probable les pouvoirs publics avaient pris, dans ce budget de l'année 1963, les dispositions nécessaires pour remplacer progressivement les forces d'une expansion qui ne se produirait pas d'elle-même par les ressources qui résulteraient d'une modification des dépenses publiques et d'une politique de crédit ».

La veille, M. le Premier ministre avait déclaré devant le Parlement :

« Nous n'avons pas d'inquiétude. La hausse des salaires et des diverses rémunérations qui a fortement marqué l'année 1962 se traduira par une augmentation sensible de la consommation, augmentation que nous avons contribué à provoquer ».

Aujourd'hui, cette augmentation trop rapide de la consommation est, selon vous — car nous sommes d'un avis différent — l'une des causes principales de l'inflation. Mais, alors, pourquoi l'avez-vous provoquée ? Quel était, en cette fin d'année 1962, le mobile réel et, bien entendu, désintéressé de cette stimulation ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Ce même jour, vous nous informiez des précautions prises pour éviter un afflux aussi fâcheux qu'excessif de main-d'œuvre étrangère. Maintenant, le leitmotiv des discours ministériels et dominicaux est le sur-emploi. Votre recherche de cette main-d'œuvre qualifiée, hier indésirable, dépasse les limites de l'Europe.

Vous vous êtes trompé. Votre hypothèse budgétaire était erronée. Ce budget avait, de notre part, appelé bien des réserves dont nous aurions préféré qu'elles soient sans fondement.

Nous vous avions reproché le maintien apparent du découvert à 7 milliards. Cette fiction d'équilibre reposait sur l'évaluation très large, trop large, des recettes — les quelques plus-values constatées au cours de cette année sont le fait malsain d'une hausse excessive des prix — sur l'omission, certainement involontaire, de dépenses inévitables ressuscitées par les collectifs, sur d'habiles transferts indirects ou directs de charges, soit à l'électricité de France, soit à la S. N. C. F., soit surtout à la caisse nationale de sécurité sociale. Comme nous l'avions prévu, ces transferts ont entraîné ces hausses de tarif dont l'assiette n'est pas étrangère à la hausse des prix et, par conséquent, à l'inflation.

Cette année, avec une sagesse digne d'éloges, votre rapport économique et financier exprime seulement un prudent optimisme. Notre circonspection sera à la mesure de votre prudence.

De 1963 à 1967, la production industrielle s'était accrue de 45 p. 100. Sous votre règne, au cours des cinq années suivantes, cette progression a fléchi de moitié. Pour 1963, vous avez révisé vos prévisions en baisse, les ramenant de 6,1 p. 100 à 4,7 p. 100, alors que l'accroissement de la demande se traduit par des importations supplémentaires.

En 1964, ce ralentissement va se poursuivre. A vous en croire, vous l'auriez recherché. Je pense plutôt qu'il est la conséquence de vos erreurs, mais d'ores et déjà il est certain que les objectifs du IV^e plan ne seront pas atteints, surtout si on les apprécie, non pas en francs inconstants, mais en volume.

Comment pourrait-il en être autrement ? Le rythme des commandes des biens d'équipement à l'industrie française est de moins en moins satisfaisant. Cette arthritie influe sur les dépenses d'investissements de l'industrie privée dont les émissions sur le marché des capitaux sont insuffisantes.

Votre politique sur ce marché avait provoqué des hausses excessives et spéculatives. Aujourd'hui, elle permet l'acquisition à bon compte d'affaires françaises par l'étranger. De toute

manière, les investissements privés auront, en francs constants, diminué de plus de 12 p. 100 par rapport à 1962 et, même, se situeront à un niveau nettement inférieur à celui de 1961.

Le total des investissements privés et publics est nettement inférieur au chiffre de 1962, à peine supérieur au chiffre de 1961. Cette diminution légitime les appréhensions relatives à l'expansion des prochaines années, compromise également par la dégradation croissante de la demande d'origine extérieure. Cette dégradation n'est à son tour pas étrangère à la réduction du taux de couverture de nos importations par nos exportations.

Les statistiques douanières accusent, pour les sept premiers mois de l'année, un déficit de 1.676 millions. La balance commerciale, excédentaire en 1961, moins favorable en 1962, tend à devenir déficitaire en 1963. Le résultat de septembre, comparé à celui du mois correspondant de l'année précédente, est, en dépit de communiqués triomphants, inquiétant.

Une analyse plus poussée des données de notre commerce extérieur est plus inquiétante encore. Elle nous montre qu'avec les pays de la Communauté européenne nos importations ont régulièrement augmenté tandis que le progrès de nos exportations a été très léger, qu'avec les Etats-Unis nos achats restent stables, mais que nos ventes ne cessent de diminuer, qu'avec la Grande-Bretagne enfin nos importations s'influent dans d'importantes proportions, nos exportations étant en diminution progressive. Seules nos relations avec le tiers monde se sont améliorées, grâce d'ailleurs souvent aux crédits ouverts à nos clients.

Jusqu'à présent ces modifications de la balance de notre commerce extérieur ne semblaient pas avoir affecté la balance des comptes, mais depuis quelques semaines la situation se modifie.

Le stock de devises détenu par la Banque de France plombe. Il y a parfois une légère tension sur le marché de l'or et sur le marché des changes où le dollar paraît s'éloigner de ce cours plancher auquel il était plaqué depuis de nombreux mois. Une certaine comparaison ironique à l'égard de cette devise ne sera bientôt plus de circonstance et devra être réservée à une autre monnaie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Duffaut ?

M. Henri Duffaut. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je ne partage pas sur ce point, qui est important, le diagnostic de M. Duffaut.

Nous avons eu, pendant le premier semestre de l'année, une évolution qui était, à mes yeux, doublement défavorable : la balance commerciale française traduisait une certaine détérioration, détérioration, semblait-il, croissante ; et cependant, des rentrées importantes de devises étaient constatées, de devises qui n'étaient pas, en réalité, gagnées à la suite d'opérations commerciales, mais qui avaient des origines diverses et ne pouvaient donc être que très incertaines quant à leur emploi et quant à leur effet sur notre économie.

M. Tony Larue. Ce n'est pas nouveau !

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Or, depuis trois mois, nous connaissons, au contraire, une tendance qui est, à mon avis, plus favorable de ce double point de vue. D'abord, la détérioration de la balance commerciale française a fait place à une première amélioration. Je ne dis pas que cette amélioration soit encore suffisante, mais nous sommes, en fait, à l'équilibre.

M. Duffaut sait, en effet, que l'équilibre, d'après notre comptabilité douanière, est atteint lorsque le pourcentage de couverture est de 92 à 93 p. 100. Pour les derniers mois, nous sommes à 94 p. 100, c'est-à-dire au-dessus de l'équilibre. Ainsi, nous n'avons pas de perte de substance tenant à notre commerce extérieur.

À l'inverse, il est exact que le mouvement de progression de nos rentrées de devises s'est ralenti. Mais c'est là un résultat que nous avons délibérément recherché.

Il était, en effet, dangereux pour l'économie française et pour ses liquidités internes, que toute notre politique de crédit soit constamment annulée par des rentrées de devises extérieures lorsque celles-ci n'avaient pas de causes saines, c'est-à-dire commerciales.

Ce qui serait fâcheux, ce serait d'avoir à la fois une détérioration de la balance commerciale et une détérioration de la balance des paiements. A partir du moment où la balance commerciale est en équilibre, c'est un résultat plutôt à rechercher que d'avoir une balance des paiements qui reflète cet équilibre au lieu de traduire, par son excédent, des mouvements de

capitaux qui ne seraient pas actuellement conformes aux besoins de notre économie. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Henri Duffaut. Monsieur le ministre, je serais entièrement de votre avis si les chiffres confirmaient votre thèse. Malheureusement, si l'on considère le mois de septembre, on constate que, alors que les échanges extérieurs étaient couverts, en 1962, à concurrence de 96 p. 100, ils ne le sont, en 1963, qu'à concurrence de 90 p. 100, c'est-à-dire au-dessous de la limite que vous avez indiquée comme le seuil d'équilibre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je regrette de ne pas partager l'enthousiasme de ceux qui vous applaudissent.

Le pourcentage que vous citez ne correspond, en effet, qu'au commerce de la France avec les pays étrangers. En fait, nos échanges extérieurs s'effectuent tant avec les pays étrangers qu'avec les pays de la zone franc.

On pourrait être tenté de croire que lorsque nous exportons en zone franc nous gagnons des francs. Cela est inexact, car il existe un pool des devises de la zone franc et lorsque nous sommes créditeurs dans la zone franc, nous le sommes de pays qui nous reversent leurs propres devises.

Le pourcentage général est donc significatif du point de vue de la balance des paiements. Or — vous en conviendrez certainement — il s'établit à 94 p. 100 pour le mois de septembre.

M. Henri Duffaut. Il n'en reste pas moins que nos échanges commerciaux n'ont cessé de se détériorer avec les pays du Marché commun, avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

J'en reviens à l'appréciation des méthodes américaines qui consistent en une détente fiscale, en une stimulation de la production et semblent plus efficaces que nos méthodes de compression de la consommation, de restriction des crédits et d'aggravation fiscale dont, d'ailleurs, vous aviez, monsieur le ministre, fait justice en déclarant le 18 décembre dernier :

« L'expansion française s'arrêterait si nous étions conduits à ralentir nos échanges extérieurs à la suite d'une défaillance monétaire ou à diminuer la consommation intérieure à la suite d'une défaillance budgétaire. »

En réalité, l'effet de la dévaluation est presque totalement compensé pour la Belgique et les Etats-Unis, pour une large part si l'on se réfère à la Grande-Bretagne, pour une part appréciable en ce qui concerne les autres Etats de la Communauté européenne.

De ce déséquilibre de la balance commerciale, de cette évolution éventuelle de la balance des comptes, vous vous félicitez. C'est une grande habileté que de se louer de ce que l'on n'a pas su prévenir.

Avec bienveillance et indulgence vous attribuez l'inflation à une maladie de croissance flatteuse d'une prospérité trop belle et trop rapide.

Le facteur monétaire avec les investissements américains aurait une part prépondérante dans la hausse des prix qui aurait pour origine — l'expression a été récemment mise à la mode — une sorte de conjuration étrangère.

Il est facile de rejeter ses échecs sur autrui, mais c'est une grande faiblesse de se dérober devant ses responsabilités.

Quelques chiffres retirent d'ailleurs toute valeur à votre défense. L'excédent de la balance des comptes s'est élevé à 6.300 millions en 1961, à 6.200 millions en 1962. Les investissements étrangers n'ont atteint que 2.100 millions en 1961, 2.500 en 1962.

Or, l'effet de ces investissements a été largement et heureusement compensé par les remboursements de la dette extérieure qui ont représenté 1.600 millions en 1961, 3 milliards en 1962.

Chez nos voisins du Benelux ou d'Allemagne leur volume a été plus important que chez nous. Ils n'en ont pas particulièrement souffert. L'Allemagne, dont l'excédent de la balance des paiements a considérablement dépassé le nôtre, et tous les pays du Marché commun ne connaissent pas une aussi forte pression inflationniste. Non seulement leurs monnaies n'ont pas été dévaluées, mais le florin et le mark ont été réévalués de 5 p. 100.

En fait, notre pays souffre d'un mal qui ne cesse de s'aggraver et de s'accélérer : la hausse des prix. En cinq ans, les prix ont augmenté de 5 p. 100 aux Etats-Unis, de 6 p. 100 en Belgique, de 12 à 15 p. 100 en Grande-Bretagne et dans les autres pays du Marché commun, de 24 p. 100 chez nous.

Cette hausse des prix, particulièrement forte au cours des deux dernières années, a été très vive dans le secteur alimentaire, notamment dans celui de la viande, voire même dans celui des fruits et légumes, sans que le plus souvent ces augmentations aient bénéficié aux producteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Cette augmentation — vous vous en êtes fort peu souciés au cours de cette année — vous l'avez vous-mêmes provoquée en supprimant les subventions, en augmentant les tarifs des services, en développant le volume des dépenses stériles.

Vous avez rendu une liberté totale aux prix puisque, du 30 juillet 1958 au 29 novembre 1962, 105 arrêtés de mise en liberté totale ou surveillée ont été publiés au *Bulletin officiel des services des prix*. Mais vous vous êtes ainsi interdit d'apprécier les conditions dans lesquelles les hausses se sont produites. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Aujourd'hui, mais aujourd'hui seulement, cette évolution haussière vous inquiète. Votre inquiétude tardive a au moins deux ans de retard.

Vous recherchez les causes de la hausse et aux causes étrangères vous ajoutez l'accroissement trop rapide des rémunérations et, par conséquent, du pouvoir d'achat.

Les faits, une fois de plus, ne confirment pas vos thèses. Certes, les salaires ont augmenté en France, mais bien moins qu'en Grande-Bretagne et surtout qu'en Italie, aux Pays-Bas et en Allemagne fédérale. L'inflation doit donc avoir d'autres causes techniques ou psychologiques que l'examen du budget et du plan d'austérité doit déceler.

Première observation : ce budget est très lourd. Il atteint 100 milliards de francs. En cinq ans il a doublé, comme ont doublé les montants de la circulation monétaire et de la dette.

Jeudi dernier, vous avez rejeté la responsabilité de cette dette, aux applaudissements de votre majorité, sur vos prédécesseurs. Or, en quinze ans, la IV^e République a moins emprunté que la V^e en cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Encore votre dette est-elle aujourd'hui beaucoup plus mal composée que ne l'était la dette d'il y a cinq ans.

L'Etat ne donne pas le bon exemple. Il convie les familles françaises à l'austérité, mais s'abandonne, quant à lui, à la facilité.

Pourquoi toujours s'efforcer de ramener la demande au niveau de la production et pourquoi, au contraire, ne pas s'efforcer de stimuler la production puisque, en grande majorité, les industriels français peuvent accroître leurs fabrications ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La rentabilité d'une exploitation, la diminution des prix de revient vont de pair non pas avec une diminution, mais avec une augmentation du chiffre d'affaires. Par votre malthusianisme vous relancez la hausse des prix ainsi que l'inflation. Sur ces prix aussi bien que sur la monnaie un nouveau découvert s'ajoutant à un nouveau déficit ne peut rester sans influence.

Conscient de ce danger, vous prétendez réduire l'impasse de 7 milliards à 4.740 millions ; mais cette réduction est une simple fiction. Une fois de plus elle résulte d'une évaluation tirée des recettes et d'une fidélité, bien contestable, à la méthode, généralisée cette année, des transferts.

Dans le budget de 1963, vous aviez inauguré cette politique en mettant, par l'article 9, près d'un demi-milliard de prestations agricoles à la charge de la sécurité sociale. Ces dépenses ont été partiellement couvertes grâce à l'existence d'un report, grâce aussi depuis quelques semaines à un ralentissement des paiements. De plus, à la clôture du présent exercice, la sécurité sociale accusera un déficit de 400 millions.

En dépit de ce déficit, par ce jeu des transferts, vous imposez à cette sécurité sociale de nouvelles charges, notamment au titre des prestations sociales agricoles, des allocations vieillesse, des prestations aux rapatriés, de la surcompensation du régime minier.

Faisons l'addition. En 1964, la sécurité sociale sera, selon nos calculs, en déficit de 2.500 millions. Pour réduire ce déficit, vous transférez au budget des allocations familiales 500 millions de charges. Mais en agissant ainsi vous épongez intégralement l'excédent des caisses et vous rendez impossible tout relèvement des allocations familiales si, en même temps, vous ne majorez pas le taux des cotisations.

M. le Premier ministre rappelait pourtant, il y a quelques mois, l'impossibilité de tout prélèvement sur le boni des allocations familiales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Malgré ce transfert, la sécurité sociale sera en déficit d'une somme de 2 milliards dont, par une curieuse coïncidence, le montant est exactement égal à la réduction de l'impasse. Comment comptez-vous le couvrir ? En faisant appel au Trésor ? Envisagez-vous de relever le plafond, de majorer de plusieurs points le taux des cotisations, de créer des ressources fiscales nouvelles, de combiner ces trois procédés ?

Il vous restera simplement, avec M. le ministre du travail — si, toutefois, il a voix au chapitre — à nous expliquer comment la création de 2 milliards de charges supplémentaires sera sans incidence aussi bien sur les prix de revient que sur les prix de détail.

En réalité il y a dans ce pays deux budgets : un budget général de 100 milliards, soumis au vote du Parlement ; un budget social de 35 milliards, depuis quelque temps à la discrétion exclusive du Gouvernement. Quand vous réduisez le découvert du premier de 2 milliards, vous augmentez d'une somme égale celui du deuxième.

Ce magnifique exercice d'acrobatie financière ne nous surprend pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais il fait de vous le plus grand adversaire de votre propre plan de stabilisation, car si un bilan subtil peut masquer la vérité il ne la change pas. Cette réduction apparente de l'impasse est d'ailleurs obtenue au prix de charges nouvelles.

Je n'entends point parler des 750 millions de francs de ressources créées par le collectif.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Duffaut ?

M. Henri Duffaut. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques avec la permission de l'orateur.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Monsieur Duffaut, vous avez fait reposer en partie votre démonstration au titre du budget de 1964 sur l'existence des transferts qui auraient été effectués à partir du budget de l'Etat...

M. Henri Duffaut. Des transferts directs ou indirects, monsieur le ministre.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. ... directs ou indirects, vers le budget social de la nation, c'est-à-dire que des dépenses qui sont normalement inscrites dans le budget de l'Etat disparaîtraient et qu'on les retrouverait en dépenses dans le budget social de la nation.

Vous avez évalué pour 1964 ce transfert à 2 milliards de francs. Je serais curieux de savoir en quoi il consiste.

M. Henri Duffaut. Eh bien ! monsieur le ministre, ce transfert consiste — et vous le savez aussi bien que moi — dans une évaluation plus large du transfert résultant de l'article 9 de la loi de finances de l'année dernière, dans ces allocations vieillesse que vous mettez à la charge de la sécurité sociale, dans cette surcompensation du régime minier, également dans ces prestations que vous accordez aux salariés rapatriés d'Afrique du Nord et en particulier d'Algérie ; nous comprenons très bien que vous leur accordiez ces prestations, mais ce que nous comprenons moins bien, c'est que vous les leur accordiez au détriment des assurés sociaux métropolitains alors que, dans le cadre de la solidarité nationale, c'est le budget de l'Etat qui devrait les prendre en charge. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Vous avez dit une chose tout à fait précise dont je n'ai pas entendu apporter la démonstration.

Vous citez un certain nombre de dépenses qui sont en effet mises à la charge des régimes sociaux, dépenses dont vous ne paraissez d'ailleurs pas contester l'utilité.

M. Henri Duffaut. Bien entendu !

M. le ministre des finances et des affaires économiques. C'est un premier problème.

Mais vous avez indiqué tout à l'heure que la réduction du découvert en 1964 était une fausse réduction de dépenses, puisque les 2 milliards en question nous allions les retrouver dans le déséquilibre du budget social de la nation.

Je vous demande donc de me répondre de façon tout à fait précise à cette question : quels sont donc, dans les écritures budgétaires de 1964, par rapport à la situation de 1963 — car l'article 9 en question était acquis en 1963 — ces 2 milliards supplémentaires que nous aurions transférés du budget de l'Etat au budget social de la nation ?

M. Henri Duffaut. Le problème n'est pas tout à fait là, monsieur le ministre.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. C'est ce que vous avez dit !

M. Henri Duffaut. D'abord, vous réduisez de deux milliards de francs l'impasse du budget général. Puis vous créez deux milliards de francs de dépenses sociales nouvelles, dont nous ne contestons pas le principe, mais dont vous imputez la charge à un budget social qui — vous le savez — ne peut pas supporter cette charge. De ce fait le déficit du budget social se trouve majoré de deux milliards de francs. Ces deux milliards auraient donc dû être ajoutés à l'impasse.

En fait, la situation de la trésorerie connaîtra les mêmes difficultés, que ces 2 milliards de dépenses soient inscrits au budget général ou au budget social, car, pour équilibrer ce budget social, vous serez obligé de recourir soit à des avances du Trésor soit à la création de ressources fiscales nouvelles qui ne sont pas sans influence sur les prix de revient et, par conséquent, sur les prix de détail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je reviens à mon propos. Je vous disais que cet équilibre n'était acquis qu'au prix de charges fiscales nouvelles.

Je n'entends point parler des 750 millions de ressources créées par le collectif, pas davantage des 410 millions d'impôts contenus dans la loi de finances. Je pense surtout à la plus-value de la taxe sur les personnes physiques qui trouve sa source dans la hausse des prix, supérieure à 13 p. 100 en deux ans, c'est-à-dire dans la taxation de revenus dont l'augmentation nominale ne correspond pas à un accroissement du pouvoir d'achat.

D'ailleurs, l'impôt étant progressif, les petits et moyens redevables sont plus lourdement frappés que les contribuables importants. Il est vrai que cette inégalité de traitement est aujourd'hui pour le Gouvernement une tradition solidement établie.

N'avez-vous pas, lors des deux derniers emprunts, fixé le taux d'intérêt à 4,25 p. 100 pour les petits souscripteurs et à 12 p. 100 pour les souscripteurs importants ? Nous avons condamné ces différenciations mais nous n'avions pas été entendus. Aussi sommes nous heureux aujourd'hui qu'à nos protestations fassent écho des voix aussi puissantes que celle de M. le rapporteur général. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'inflation, disions-nous, a des causes techniques autant que psychologiques, car le crédit est affaire de confiance. Mais quelle confiance peut-on éprouver pour le crédit de l'Etat qui emprunte au denier huit pour se procurer un ou deux milliards de francs ?

A quel taux un particulier, avec un tel précédent, pourra-t-il emprunter ? Quelle incidence de tels emprunts auront-ils sur les prix ?

J'espère cependant que ce taux usuraire vous aura valu la confiance des souscripteurs, car si l'emprunt avait été souscrit par les banques et non dans les banques votre crédit serait encore plus bas qu'on ne le supposait. Dans ce cas, quel que soit le taux de la commission de placement, il est encore trop élevé, à moins que vous ne l'assimiliez à un dédommagement.

Telles sont nos principales observations sur la loi de finances.

Vous comprendrez certainement que je n'insiste pas sur des allègements tels que la détaxation symbolique de l'essence ordinaire et sur les mouvements d'escarpolette du paquet de gaïloise ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Votre politique de stabilisation est à l'image de ces deux exemples. Il est vrai que vous affirmez votre intention de mettre un terme à une distribution mauvaise et archaïque. Mais ces mêmes paroles, nous les avons déjà entendues l'année dernière.

Pour le moment, elles restent à l'état de vœu, de pétition de principe.

Votre plan de stabilisation est, en réalité, une opération tactique destinée à esquisser les justes réclamations des salariés et des agriculteurs, à différer les confrontations et les rendez-vous que vous aviez donnés.

Ce que vous recherchez, c'est une pause vous permettant de ne pas modifier votre orgueilleuse politique. Les traitements des fonctionnaires, rattrapage compris, seront seulement augmentés de 3 p. 100 ; les pensionnés et anciens combattants ne seront pas mieux traités. Le transfert des charges des collectivités locales sera suspendu et il n'est pas certain que, comme aujourd'hui, les crédits, même légalement votés, ne soient en fait bloqués. Pourtant, ces crédits — qu'il s'agisse de ceux de la santé, du travail ou des travaux publics — sont très insuffisants.

Notre programme d'autoroutes, comparé à ceux des pays étrangers, manque de grandeur et il n'est pas étonnant que nos recettes touristiques, déjà si largement inférieures à celles de l'Italie et aujourd'hui de l'Espagne, soient à la hauteur des résultats obtenus par l'Autriche ou qui le seront bientôt par la Yougoslavie.

Quant à l'éducation nationale, nous savons dans quel désordre s'est effectuée la rentrée scolaire, dans quel désordre plus grand encore s'effectue la rentrée universitaire. Vous en rendez responsables les gouvernements précédents en leur reprochant de ne pas avoir construit des facultés et des lycées qui, pendant de longues années, seraient restés vides. En revanche, vous êtes à votre égard très indulgent, bien que, au cours des cinq dernières années et aujourd'hui encore, vos programmes n'aient pas été et ne soient pas à l'échelle des besoins de notre jeunesse.

Quant aux habitations à loyer modéré, la majoration des crédits, compte tenu des hausses de prix et des revisions, ne

permettra pas de terminer un nombre de logements sensiblement supérieur à celui des années précédentes.

Cependant, la présence d'un secteur public important est seule capable de mettre un frein à la spéculation immobilière. C'est là que se trouve la solution de ce problème de la spéculation foncière que, je ne sais pourquoi, vous avez mis si longtemps à découvrir.

Mon ami M. Denvers, avec son talent et sa compétence habituels, traitera plus à fond la question du logement.

Sur différents points, nous avons condamné l'insuffisance manifeste des dotations budgétaires. J'entends déjà votre objection : « Vous trouvez le budget trop lourd et vous proposez des dépenses nouvelles ». C'est vrai, mais c'est parce qu'il existe des postes qu'il est possible de réduire.

Je ne parlerai pas de l'aide aux pays sous-développés, dont nous approuvons le principe à défaut d'approuver la répartition.

Je me bornerai à vous entretenir du budget militaire.

En la matière, nous n'entendons pas faire une démagogie facile et, quand il le fallait, contrairement à vos affirmations, nous avons su prendre nos responsabilités. Mais aujourd'hui la situation internationale s'est profondément modifiée.

Au cours de son voyage dans le Sud-Est, le Chef de l'Etat a déclaré que, même à très longue échéance, les chances de détente et de paix n'avaient jamais été aussi grandes. A cette détente, à ce rapprochement, à ces accords, nous regrettons l'absence de la France devenue, avec l'Albanie, la caution d'une Chine belliqueuse. (*Mouvements divers.*)

Dans cette perspective pacifique, après la fin de la guerre d'Algérie, nous sommes surpris de l'augmentation des crédits militaires, en hausse de 7 p. 100 en 1963, en nouvelle hausse de 7 p. 100 en 1964. Encore nous en tenons-nous aux crédits avoués, car il existe des crédits militaires camouflés dans les différents budgets, dont nous attendons qu'on veuille bien nous indiquer le montant.

Cette masse de 25 milliards pourrait être sensiblement réduite. La durée du service militaire, dont nous réclamions avec force la réduction depuis longtemps, a été ramenée à seize mois. Il est possible, surtout avec l'arrivée de classes nombreuses, d'aller beaucoup plus loin dans cette voie.

Mais surtout il y a une option à prendre, un choix à exercer entre la force atomique et les armements conventionnels. Cette option, vous ne l'exercez pas, ce choix, vous ne le faites pas. Vous poursuivez votre action dans deux directions différentes, sinon opposées. Cela, notre économie ne permet pas de le faire.

Vous cherchez la cause de l'inflation alors qu'elle éclate aux yeux. Ne la cherchez pas dans des investissements privés étrangers, dans la hausse des salaires, mais dans l'excès des dépenses stériles.

Il faut réduire ces dépenses stériles et non pas ralentir l'expansion au risque d'aggraver la situation présente. Tel n'est pas l'objet de votre budget, et c'est pourquoi nous le condamnons.

De son échec, de l'échec de votre plan, vous ne serez pas, monsieur le ministre, le seul responsable, comme vous avez accepté de l'être et comme semble parfois aussi le suggérer vos amis du groupe majoritaire de la majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Ou plutôt, si vous avez une responsabilité, c'est celle d'un ministre solidaire de la politique du Gouvernement.

Mais à ce Gouvernement, je rappellerai que sa politique isole la France dans un monde de plus en plus hostile et qu'une politique extérieure forte et indépendante ne repose pas seulement sur une armée puissante, mais aussi, et bien plus, sur une monnaie saine, sur une économie prospère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Denvers pour dix minutes. (*Applaudissements.*)

M. Albert Denvers. En ne traitant devant vous, mesdames, messieurs, que les problèmes soulevés par les articles 3 à 8 du projet de loi de finances, nous ne pensons pas sortir de ce qui peut relever, en la matière, de la discussion générale.

Les débats les plus suivis, les plus serrés et aussi les plus longs qui se sont déroulés au sein de la commission des finances à propos de la première partie du projet de loi n'ont-ils pas précisément porté sur les articles 3 à 8, qui tendent notamment à créer une fiscalité foncière nouvelle, un dispositif qui a pour but d'assujettir à l'impôt certaines plus-values résultant de la vente d'un terrain à bâtir, d'autoriser les communes à récupérer une part de leurs dépenses d'équipement d'infrastructure foncière et d'inciter les propriétaires à se débarrasser de leurs terrains réputés constructibles ?

Le grand nombre d'amendements qui s'y sont rapportés, les démarches particulières de certains de nos collègues de la commission des finances auprès du Gouvernement témoignent assez

de l'importance que l'on attache aux objectifs poursuivis par les dispositions en cause et surtout aux conséquences qui doivent résulter de leur application.

Que prétexte-t-on du côté gouvernemental pour en justifier le bien-fondé ? Qu'avance-t-on devant nous pour en motiver la nécessité et pour solliciter l'accord du Parlement sur le mécanisme proposé ? Il faut, au nom de la moralité, nous dit-on, frapper ceux qui, à l'occasion de transactions foncières, réalisent des marges bénéficiaires estimées anormales. Il faut, par ailleurs, affirme-t-on, s'engager enfin et d'une manière décisive dans la lutte contre la spéculation foncière et instituer une politique des terrains à bâtir qui ne soit pas une entrave, un frein à une saine politique de l'habitat.

Certes, voilà sur les principes d'excellentes intentions.

Le groupe socialiste, de ce point de vue, ne peut qu'y souscrire et donner son accord, son total accord pour tout ce qui, sous quelque forme que ce soit, saura frapper comme il convient les abus, les gains mal acquis, les fortunes bâties sur la misère et les angoisses, en un mot nous sommes d'accord sur tout ce qui peut atteindre le capital et surtout si celui-ci résulte d'opérations malhonnêtes, donc condamnables.

Mais y sommes-nous et pouvons-nous estimer que les moyens qui nous sont proposés sont les meilleurs et permettent d'aboutir aux résultats recherchés ?

Les dispositions des articles 3 à 8, qui, sous certains de leurs aspects, peuvent paraître séduisantes et présenter quelque apparence d'efficacité, ne sont cependant pas suffisantes à nos yeux — et nous sommes nombreux à partager ce sentiment — et surtout ne sont pas adaptées à une situation qui prend aujourd'hui un caractère d'acuité évident et dramatique et à laquelle il importe de faire face d'une façon délibérée et énergique.

Les exemples pour appuyer nos affirmations sur ce point ne manquent pas et chacun d'entre nous pourrait ici en citer et dénoncer ainsi le caractère scandaleux d'un trop grand nombre d'opérations commerciales, foncières et immobilières.

Devant des faits de cet ordre, le devoir des pouvoirs publics est donc de réagir et de réagir durement, sévèrement.

En 1957 déjà, à l'occasion de la discussion de la loi-cadre sur la construction, je me rappelle avoir fait adopter par l'Assemblée nationale, comme rapporteur du projet, des dispositions qui, si elles avaient pu être rapidement suivies de textes d'application, auraient sûrement contribué très largement à mettre sur le marché foncier, sans perturbation, les terrains d'assiette nécessaire à la réalisation des opérations immobilières prévues par le plan.

Le problème du marché foncier, ouvert par la mise en œuvre des programmes de construction de logements et d'aménagements collectifs dont l'ampleur est considérable, n'a pas encore trouvé sa vraie solution. Si, à certains égards, les instruments juridiques dont l'administration dispose peuvent paraître satisfaisants, ils présentent cependant des lacunes et des insuffisances notoires.

Pour ce qui est du coût du terrain, il ne semble pas que l'on soit parvenu à le stabiliser et à l'endiguer, sans doute faute d'avoir en fait dans ce pays, tant sur le plan de l'Etat que sur celui des collectivités locales, voulu instituer ou pratiquer une véritable politique foncière et, cela, quels qu'en puissent être l'effort et les répercussions. Il existe bien, de ci, de là, quelques premières mesures pouvant nous y conduire. Vous rappellerai-je celles qui concernent les zones à urbaniser en priorité et les redevances d'équipement ? Mais, en dépit de quelques résultats non négligeables, il demeure que la spéculation foncière a pu cheminer à grands pas vers le renchérissement du prix des terrains et aussi — pourquoi ne pas le dire — vers le profit spéculatif.

Ce phénomène n'est, certes, pas propre à la France. Le problème des réserves foncières, par conséquent, celui — j'allais dire quasi naturel — de la spéculation foncière, nous le trouvons posé, sinon résolu, en maints pays étrangers. La hausse du prix du terrain, souvent son extraordinaire cherté, enregistrée dans la plupart des pays qui, depuis la guerre, ont pratiqué une large politique de l'habitat et de rénovation immobilière, n'ont pas laissé les pouvoirs publics nationaux respectifs indifférents et passifs.

Mais les solutions avancées ou décidées en pays étrangers sont assez variées, différentes les unes des autres, bien que, quant au fond, elles visent toutes à faciliter au meilleur prix et sous des formes juridiques diverses la constitution de réserves foncières où l'on pourra puiser le terrain nécessaire à la réalisation des programmes résultant tous d'un souci commun : le bon logement dans un espace bien organisé.

M. Félix Kir. Très bien !

M. Albert Denvers. La plupart des pays étrangers ont compris que leurs instruments législatifs quelconques ou imprécis jusqu'à ces dernières années, sauf peut-être pour les pays scandinaves,

devaient être revus, complétés, voire renouvelés, pour être en état de résoudre les nouveaux problèmes très vastes et très complexes nés de l'inévitable et rapide urbanisation.

La pression fiscale, l'expropriation, la procédure simplifiée, la création de commissions locales ou régionales d'évaluation et de fixation des prix, le blocage autoritaire des prix, la municipalisation des terrains sont autant de systèmes appliqués dans les pays étrangers avec, bien entendu, plus ou moins de bonheur dans les résultats obtenus.

La seule de ces formules qui semble avoir été efficace est celle pratiquée en Suède, où les municipalités ont acquis, presque toujours à l'amiable, les terrains sur lesquels elles doivent procéder à plus ou moins longue échéance à des opérations d'urbanisme et de construction.

M. Félix Kir. C'est très vrai.

M. Albert Denvers. D'une façon générale, la ville, en Suède, ne cède pas, ne vend pas les terrains aux constructeurs. Elle les leur loue pour une assez longue période et dans des conditions avantageuses, s'agissant de constructeurs à but social et non lucratif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En fin de délai, le locataire a un droit prioritaire de renouvellement du bail, mais seulement dans la mesure où la ville n'exerce pas son droit de préemption et d'expropriation pour cause d'utilité publique. Par cette méthode, les autorités municipales usent d'un droit très large sur les terrains, suivent toutes les opérations de transaction foncière en les équilibrant et en disciplinant l'urbanisation et tout cela au moyen, bien sûr, des dispositions financières, administratives et juridiques appropriées.

Et chez nous, en France, où en sont les choses ?

Depuis cinq à six ans, texte après texte, nous nous sommes constitué, certes, un arsenal législatif et réglementaire important mais dont nous ne pouvons pas dire qu'il ait été et soit un moyen de juguler la spéculation, de mettre un terme aux agissements scandaleux des aigrefins fonciers et immobiliers et de résoudre, dans son ensemble, le problème des réserves foncières.

Huit à neuf mille hectares de terrains, c'est ce qui doit, chaque année, être recherché et mis à la disposition de nos bâtisseurs, de nos urbanistes et de nos collectivités publiques.

Huit à neuf mille hectares de terrains, c'est ce qu'il nous faut créer pour urbaniser et construire.

Le préalable à la mise en œuvre de 350.000 à 400.000 logements par an pourrait sembler ne pas soulever de souci, au regard de 55 millions d'hectares de superficie nationale.

Pourtant, ce besoin soulève de sérieuses difficultés car le terrain a précisément besoin d'exister là où il est nécessaire de construire beaucoup. Géographiquement, il se situe tout autour des grandes villes ou des communes à forte poussée démographique.

C'est dire combien, dans ce cas, le jeu de l'offre et de la demande n'est plus en mesure de maintenir un raisonnable équilibre du marché foncier.

Si l'on ajoute à cela les rigueurs administratives, les incohérences, les hésitations, les longs temps nécessaires à l'établissement des plans d'aménagement et d'urbanisation, plus rien d'étonnant alors que nous assistions à des phénomènes de hausse, aujourd'hui qualifiée, à juste titre, d'exorbitante et d'inadmissible.

La crise du logement et la pénurie foncière s'accroissent et s'aggravent tous les jours.

Dans trois ou quatre ans, la crise de l'habitat aura atteint chez nous son record et sera à son paroxysme.

Nous voici donc prévenus et placés à un tournant fondamental dans l'évolution des conceptions de l'urbanisme et de la construction, considérées notamment sous leur aspect foncier.

En nous soumettant les mesures stipulées dans les articles 3 à 8, on s'attaque davantage aux effets du mal qu'à ses causes.

Les techniques de l'urbanisme moderne, le sens social que doit notamment revêtir la politique de l'habitat dans un pays comme le nôtre, commandent, exigent même que l'Etat, les collectivités locales, autrement dit la puissance publique, possèdent désormais la « maîtrise du sol ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Tel est l'objet de la proposition de loi déposée par nos soins sur le bureau de notre Assemblée.

L'exercice d'un droit de propriété foncière avec ce qu'il comporte d'absolu et d'individuel n'est pas, n'est plus compatible, pensons-nous, avec les impératifs actuels. La propriété ne demeure respectable, lorsque les circonstances sont ce qu'elles sont, que si elle va dans le sens de l'utilité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Félix Kir. Très bien !

M. Albert Denvers. Le droit antique en avait d'ailleurs fait ainsi sa définition.

Nous ne sommes aujourd'hui plus les seuls à le proclamer. Le Gouvernement lui-même semblerait en admettre le bien-fondé si nous devons en croire certaines déclarations d'intention sur le sujet.

Quoi qu'il en soit, la solution visée par les articles 3 à 8 ne saurait avoir une portée suffisante pour régler tout à la fois le sort de la spéculation foncière et le problème intrinsèque des terrains à bâtir.

D'autre part, les dispositions dont il s'agit auront pour conséquence certaine de provoquer une élévation du coût de la construction puisque celui-ci comporte, en tout premier lieu, le prix du terrain.

On nous affirme le contraire et cela malgré la logique, la triste et pénible logique. Il n'est d'ailleurs que de constater les effets de la loi de 1961 instituant la redevance d'équipement pour être édifié.

Les problèmes en cause, alors qu'il nous faudrait accentuer chaque année le rythme de la construction, ne peuvent recevoir de solution valable que si nous sommes, les uns et les autres, décidés à proposer et à voter toutes mesures susceptibles de maîtriser le sol, ce sol dont il faut pouvoir disposer et user à tout moment, ce qui ne signifie d'ailleurs pas qu'il faut nécessairement que nous en dépossédions le propriétaire, pris comme tel.

Le terrain à bâtir est aujourd'hui fabriqué, oui, fabriqué par la collectivité publique. En période normale, la valeur d'un bien n'offrant aucun caractère de rareté est fonction de son revenu ou des avantages particuliers qu'il présente pour son détenteur. Et c'est cette valeur que l'on désigne habituellement sous le terme de valeur d'usage.

En période de pénurie, le système de l'offre et de la demande joue toujours un rôle antiéconomique et antisocial. Il nous faut donc, en matière foncière, l'écartier le plus souvent possible.

Tout en observant qu'il ne s'agit pas de contester la loi d'équité définie par le code civil, le respect du principe de la juste indemnisation des biens appropriés n'a plus rien de légitime lorsqu'il permet un enrichissement sans cause aux dépens de la collectivité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La stricte notion de justice sociale veut que le propriétaire reçoive ce qui lui revient mais aussi que la collectivité récupère le fruit de l'effort commun.

L'indemnisation sur la base de la valeur d'usage, c'est-à-dire en fonction du revenu effectivement perçu ou que le propriétaire pourrait percevoir si, au lieu d'utiliser directement le bien, il le louait, c'est, pour nous, le respect de l'équité.

C'est le principe d'une telle forme d'indemnisation que vous trouverez dans notre proposition de loi.

D'autre part, il ressort de notre texte que, pour assurer les opérations, les transactions et les rétrocessions qui en relèvent, il faut soit instituer un ou des organismes fonciers publics, à compétence nationale ou régionale, ou communale ou intercommunale, soit promouvoir un régime permettant aux collectivités locales, et sans doute plus spécialement aux communes, de municipaliser les terrains nécessaires à la réalisation des projets d'urbanisme et de construction de logements, vus et conçus dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire enfin définie dans ses grandes lignes.

La rétrocession des sols par des organismes à puissance publique au profit des bâtisseurs et des usagers pourrait être limitée dans l'objet des droits et dans le temps, moyennant une location de longue durée ou par voie de bail emphytéotique.

Ainsi, la thésaurisation et la spéculation de caractère foncier, dont certains prétendent qu'elles n'existent pas, que ce n'est

qu'une vue de l'esprit, de faux prétextes, une légende, un raconter, un cheval que l'on enfourche trop aisément pour justifier de prétendus noirs desseins, cesseront le jour où cette matière première qui s'appelle le terrain fera défaut aux aigrifins et ne sera plus que le fait de l'intérêt général, bloqué et retenu à cette fin unique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous n'hésitons pas à dire qu'il n'y a pas, qu'il n'y aura jamais d'issue possible au problème foncier qui commande, pour demain, la réussite d'une politique de construction conçue au niveau de nos besoins, sans blocage municipal des sols quasi-systématique, ce qui n'est nullement synonyme d'accaparement ou de frustration.

Ainsi, les problèmes de lutte contre la spéculation se trouveront-ils réglés d'eux-mêmes ; ainsi la puissance publique pourra-t-elle effectivement et directement agir et peser, pour les discipliner, sur les structures urbaines. Ainsi une politique foncière audacieuse pourra-t-elle se pratiquer et contribuer à unifier les conditions de réalisation des objectifs d'intérêt public.

A ce prix et à ce prix seulement, « le droit au logement » jugé par nous imprescriptible pourra être reconnu et cesser d'être un leurre ou une fiction.

Quand on songe aux sommes considérables que l'Etat et les collectivités locales dépensent pour se rendre acquéreurs, à un prix spéculatif, de terrains dont ils se défont immédiatement parfois, en y perdant, au profit trop souvent d'intérêts privés, nous ne devons hésiter devant aucune mesure si sévère soit-elle. A l'heure de l'évolution du monde moderne et où nous devons concevoir et préparer d'ores et déjà les structures urbaines de l'an 2000, consentir des droits perpétuels sur les terrains qui doivent les supporter, ce serait une erreur et une faute.

L'heure redoutable des échéances de toutes sortes a sonné et exige de nous du courage.

L'anxiété de nos populations, face au problème de l'habitat dont elles pensent qu'il doit demeurer la préoccupation essentielle des pouvoirs publics, réclame de nous tous et du pays des décisions qui ne soient pas des demi-mesures mais, au contraire, des dispositions aussi novatrices que l'exige la situation exceptionnelle qui est bien aujourd'hui, hélas ! celle, pénible, de beaucoup trop de nos foyers.

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, nous vous convions à cette audace, à cette révolution, qui, à nos yeux, ne serait, somme toute que de la clairvoyance, du raisonnable et du nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, communiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1964 (n° 549) (Rapport n° 568 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

